

BAROMÈTRE DES AVOCATS BELGES FRANCOPHONES ET GERMANOPHONES

CINQUIÈME VAGUE - 2022

PRÉAMBULE

Pourquoi un baromètre ?

- L'ambition de ce baromètre est de récolter de manière périodique des informations fiables portant sur le métier d'avocat en Belgique francophone et germanophone.
- La récurrence de la prise d'information doit permettre de suivre les évolutions tant conjoncturelles que structurelles des pratiques et des opinions concernant :
 - Le métier d'avocat (qualités, valeurs, image...)
 - L'évolution du métier d'avocat
 - Le bilan personnel de la pratique du métier d'avocat
 - La structure des cabinets et types de clientèle
 - Les nouvelles habitudes de travail
 - Les types d'activités
 - La tarification
 - L'aide juridique
 - Les outils, les logiciels utilisés
 - Les perspectives
 - ...
- Le baromètre des avocats est une initiative de *AVOCATS.be*. Le Centre d'Étude de l'Opinion de l'Université de Liège a apporté son concours, en appui de *AVOCATS.be*, dans la définition du cadre méthodologique et dans la réalisation des analyses présentées dans ce rapport.

LE BAROMÈTRE DE L'AVOCAT : MÉTHODOLOGIE

Questionnaire

- Le questionnaire utilisé pour cette cinquième vague reprend, pour l'essentiel et pour des raisons de comparabilité, les mêmes questions que celles utilisées lors des quatre premières enquêtes réalisées en 2007, 2010 et 2013, 2018.
 - Des questions conjoncturelles spécifiques ont été ajoutées (nouvelles habitudes, crise covid, ...) et des adaptations ont été apportées sur la base des enseignements des quatre premières éditions de ce baromètre.

Passation

- L'enquête a été réalisée sur la base d'un questionnaire électronique.
 - La liste des avocats au 1/04/2022 comportait 8107 adresses mail valides.
 - Un premier email invitant les participants à répondre à l'enquête a été envoyé fin mai 2022.
 - Deux rappels email ont été effectués par AVOCATS.be en juin 2022.

Taux de réponse et précision des estimateurs

- 1344 enquêtes ont été collectées (dont 395 réponses partielles).
- Pour l'édition 2018, le nombre de répondants était de 1466.
- Compte tenu du mode de passation de l'enquête (questionnaire en ligne), ce taux de réponse est très satisfaisant et traduit une forte mobilisation de la part des avocats.
- Le taux de réponse (enquêtes / email valides) est de 16,57%.
- Une postpondération a été réalisée à partir de la variable « barreau ».

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

CHIFFRES ISSUS DE LA BASE DE DONNÉES D'AVOCATS.BE

NOMBRE D'AVOCATS PAR ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE

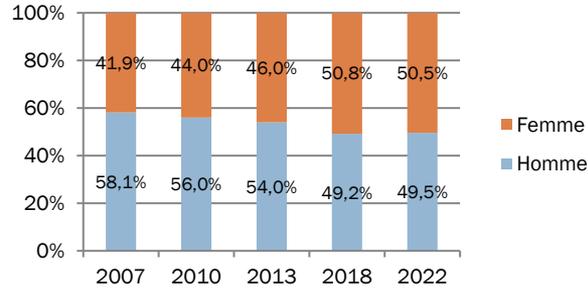
	Chiffres issus de la base de données AVOCATS.be			
	2010	2013	2022	Progression entre 2010-2022
Bruxelles	4059	4264	4790	18,01%
Brabant wallon	351	374	465	32,48%
Charleroi	508	526	485	-4,53%
Dinant	93	93	103	10,75%
Eupen	43	51	49	13,95%
Liège - Huy	988	1040	1061	7,39%
Luxembourg	158	166	187	18,35%
Mons	289	287	309	6,92%
Namur	308	337	338	9,74%
Verviers	132	137	139	5,30%
Tournai	183	198	181	-1,09%
Total	7112	7473	8107	13,99%

On constate une augmentation de 14% entre 2010 et 2022 soit une augmentation annuelle de 1,1%.

- Les plus fortes progressions observées entre 2010 et 2022 sont à Bruxelles, au Brabant wallon et au Luxembourg.
- A l'opposé, on observe pour l'arrondissement de Charleroi une diminution de plus de 4%

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Proportion d'hommes et de femmes



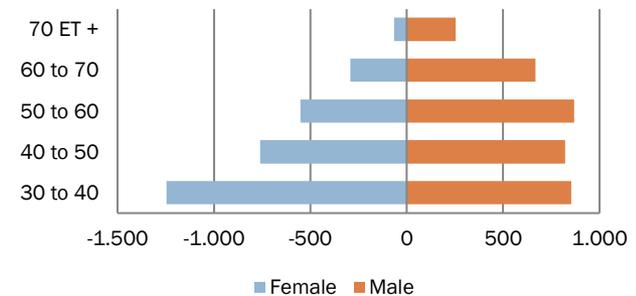
Depuis 2007, on constate une augmentation continue du pourcentage de femmes.

- Le pourcentage de femmes est en augmentation continue depuis 2007 et dépasse depuis 2018 les 50 %.
- Cette augmentation et la forme de la pyramide des âges laisse présager une forte féminisation de la profession dans les années à venir.

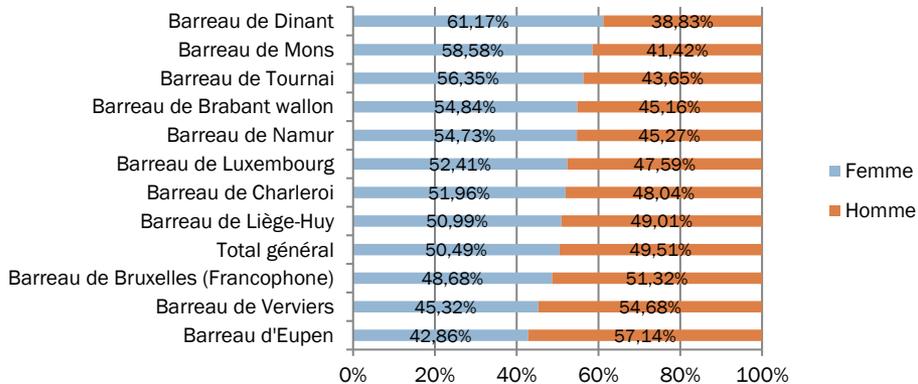
En 2022, un avocat sur 3 est une femme de moins de 45 ans.

- La moyenne d'âge des avocats est très stable entre les différentes vagues. Elle est de 44 ans et avoisine 47 ans chez les hommes et 39 ans chez les femmes.

Pyramide des âges



Répartition par barreau



Le pourcentage de femmes varie fortement d'un barreau à l'autre.

- Trois barreaux ont un pourcentage d'avocates inférieur à la moyenne. Il s'agit de Bruxelles, de Verviers et d'Eupen.
- A l'opposé, les barreaux de Dinant, Mons et Tournai sont les plus féminins.

STRUCTURE DE TRAVAIL

LES CABINETS ET LES COLLABORATIONS

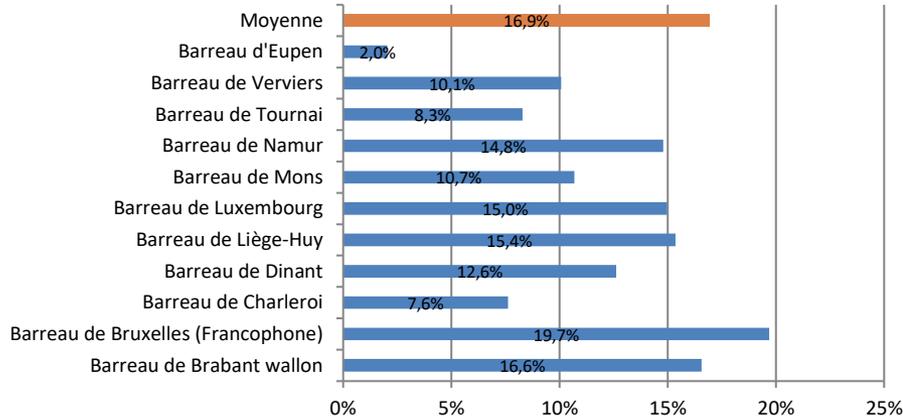
BAROMÈTRE DES AVOCATS BELGES FRANCOPHONES ET GERMANOPHONES
CINQUIÈME VAGUE

LE STATUT DES AVOCATS

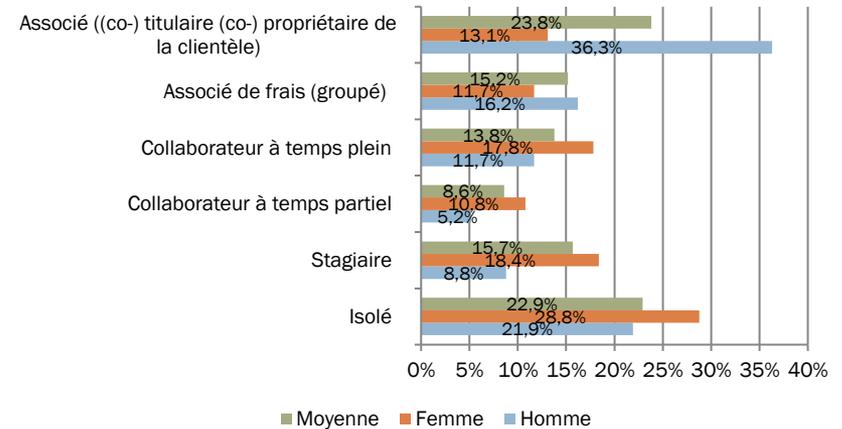
Près de 24% des avocats sont « associés » à leur cabinet.

- 15% sont « associés de frais », 15,7% des répondants sont stagiaires et 8,6% sont des collaborateurs à temps partiel.
- Sur la question du statut, on remarque une grande disparité en fonction du sexe. Si plus de 35 % des hommes ont le statut d'associé, cela ne concerne que 13 % des femmes.
- Logiquement, l'âge influence également le statut de l'avocat.

Pourcentage de stagiaires par arrondissement



Statut des avocats par sexe



Près de 17% des avocats sont des stagiaires.

- Ce pourcentage est fortement influencé par le barreau de Bruxelles qui est le seul à être au-dessus de la moyenne (19,7%)
- Les barreaux de Charleroi, de Tournai et d'Eupen se démarquent des autres avec un pourcentage de stagiaires inférieur à 10%.
- Les barreaux plus petits ont généralement un pourcentage de stagiaires nettement inférieur à la moyenne.

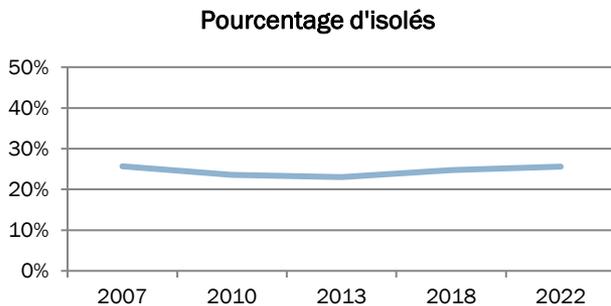
LE STATUT DES AVOCATS

Le pourcentage d'isolés dépend fortement de l'arrondissement.

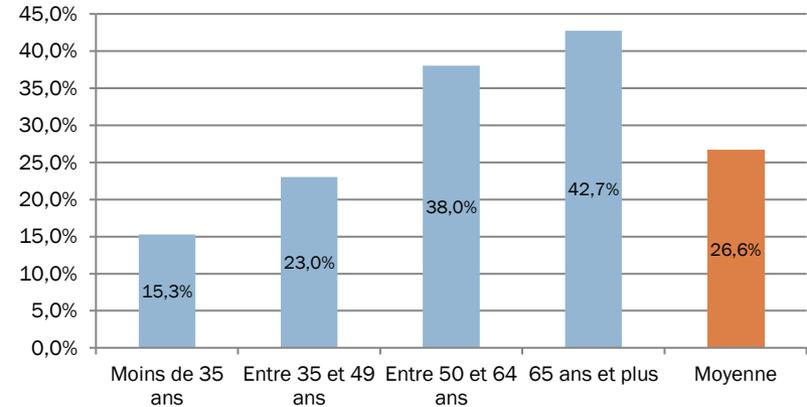
- En moyenne, 26% des avocats déclarent un statut d'isolé.
- Le pourcentage d'isolés varie linéairement avec l'âge. Ils représentent 38 % des avocats âgés entre 50 et 64 ans contre seulement 15% des avocats de moins de 35 ans.
- Les arrondissements de Liège (19%) et de Bruxelles (16,5%) ont le pourcentage le plus faible d'isolés.

Le pourcentage d'isolés est très stable depuis 2007.

- Depuis 2007, un quart des avocats déclarent un statut d'isolé.



Pourcentage d'isolés par catégorie d'âge



MANDATS AU SEIN DE L'ORDRE ET DU BARREAU

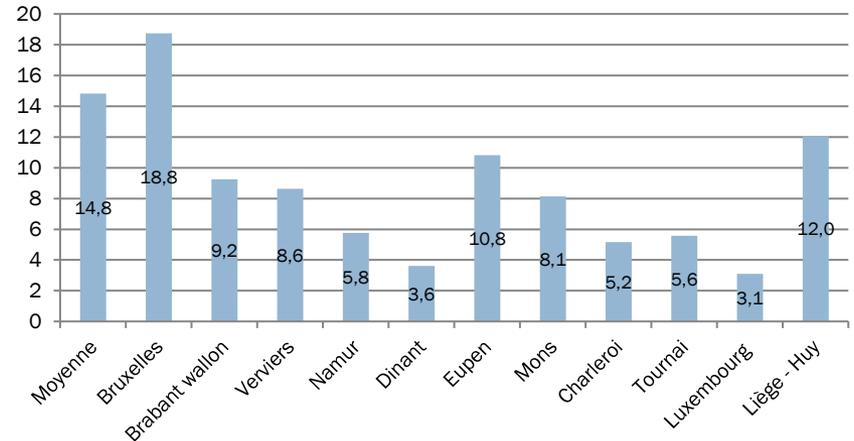
- 13,5 % des avocats ont déjà exercé un mandat au sein du barreau ou de l'Ordre.
- 5% des avocats qui n'ont jamais exercé de mandat au sein du barreau ou de l'Ordre envisagent de le faire au cours des 5 prochaines années.

LA TAILLE DES CABINETS

La taille moyenne des cabinets est de 14,8 avocats.

- Néanmoins, cette moyenne varie fortement en fonction de la taille des barreaux. Ainsi, les cabinets sont composés en moyenne de 19 avocats à Bruxelles et de 12 avocats à Liège tandis qu'au sein des plus petits barreaux, à l'exception de celui d'Eupen, la taille moyenne est proche de 5 avocats.
- L'arrondissement de Charleroi, avec une moyenne de seulement 5,2 avocats par cabinet, fait office d'exception parmi les gros arrondissements.
- Une très large majorité (69%) des avocats travaillent dans des cabinets de moins de 10 avocats.
- Ces chiffres sont très stables depuis 2010

Nombre moyen d'avocats dans un cabinet en fonction de l'arrondissement

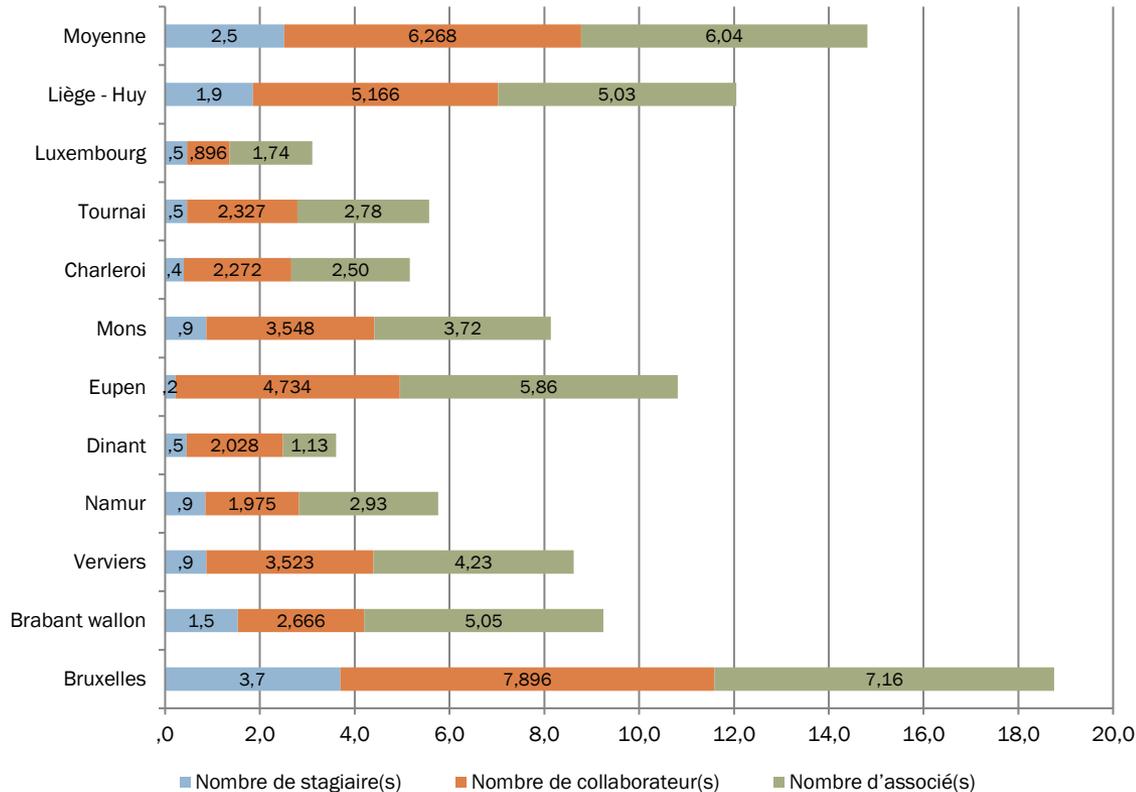


L'âge comme facteur explicatif

- Les avocats plus jeunes travaillent davantage dans des cabinets de plus grande taille.
- Les avocats de moins de 35 ans travaillent dans des cabinets composés en moyenne de 19 avocats.
- Étant donné la présence d'un plus grand nombre de femmes parmi les avocats de moins de 35 ans, on constate logiquement, qu'en moyenne, la taille des cabinets des répondantes (17 avocats par cabinet) est inférieure à celui des répondants (12 avocats par cabinet). Néanmoins, à âge égal, cette différence s'estompe.

LA TAILLE DES CABINETS

Taille des cabinets en fonction de l'arrondissement



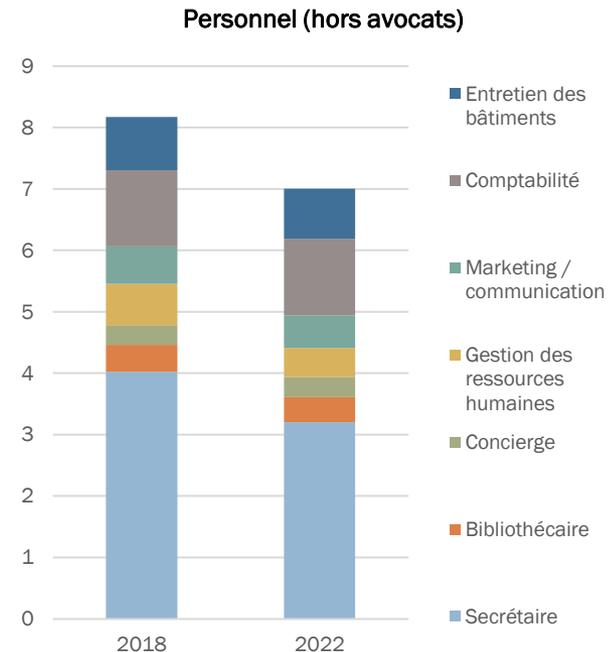
En moyenne, les cabinets sont composés de 6 associés, 6,3 collaborateurs et 2,5 stagiaires.

- Il est intéressant de remarquer que la répartition entre ces 3 statuts diffère d'un arrondissement à l'autre.
- Logiquement, c'est à Bruxelles, où la taille moyenne des cabinets est la plus importante, que l'on trouve la plus grande proportion de collaborateurs.
- La répartition entre collaborateurs et associés est plus ou moins de un pour un à l'exception du Brabant wallon où nous constatons une proportion plus importante d'associés au sein des cabinets (2 associés pour 1 collaborateur).

LES AUTRES PROFESSIONS AU SEIN DES CABINETS

En moyenne, en plus des avocats, un cabinet recourt à 7 travailleurs temps plein.

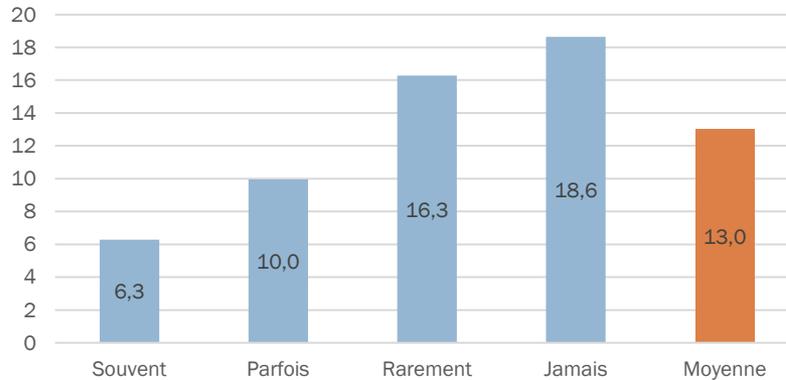
- Les cabinets de moins de 5 avocats engagent en moyenne un(e) secrétaire temps plein et un(e) comptable à mi-temps. Les autres professions sont très peu présentes au sein de cabinets de moins de 5 avocats.
- Logiquement, le nombre de travailleurs engagés varie proportionnellement avec la taille des cabinets. Ainsi, un cabinet composé de 5 à 19 avocats engage en moyenne 4,5 travailleurs.
- Ce chiffre est en légère baisse depuis 2018
- Globalement, le travail d'un avocat à temps plein induit l'engagement d'un autre travailleur à tiers temps.



	Moins de 5	Entre 5 et 19	Entre 20 et 49	50 et plus
Secrétaire	0,984	2,3	5,4	17,985
Bibliothécaire	,001	,314	,39	1,297
Concierge	,03	,19	,31	1,35
Gestion des ressources humaines	,02	,16	,72	3,781
Marketing / communication	,06	,15	,71	2,978
Comptabilité	,571	,0861	1,512	4,912
Entretien des bâtiments	,256	,602	1,523	2,51

STRUCTURES ET COLLABORATIONS

Faites-vous appel à des collaborateurs externes /
Nombre d'avocats au sein du cabinet



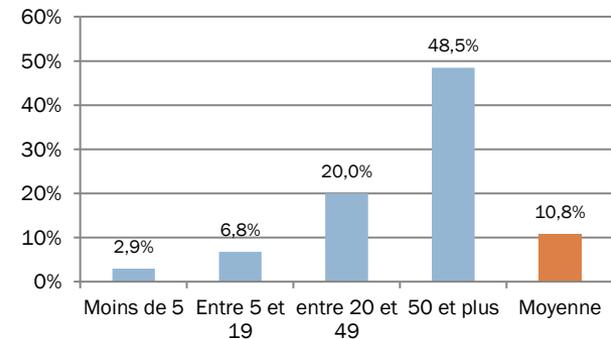
9,7% des cabinets font partie de structures internationales.

- Ce pourcentage varie également en fonction de la taille des cabinets. Plus un cabinet est grand, plus il a de chance de faire partie d'une structure internationale. Ainsi, près de 50% (47,9%) des cabinets de plus de 50 avocats font partie d'une structure internationale.
- Ces chiffres sont très stables par rapport à 2018.

Plus de 50% des avocats interrogés font « souvent » ou « parfois » appel à des collaborateurs extérieurs.

- L'arrondissement influence le recours à des collaborateurs externes. Ces variations s'expliquent en partie par la taille des cabinets. Plus un cabinet est grand, moins il aura recours des collaborateurs externes.
- Le sexe et l'âge de l'avocat n'ont pas d'influence.
- Ces chiffres sont très stables depuis 2013.

Votre cabinet fait-il partie d'une structure
internationale (à l'exception des réseaux) ?
(% de oui)



LE MÉTIER D'AVOCAT

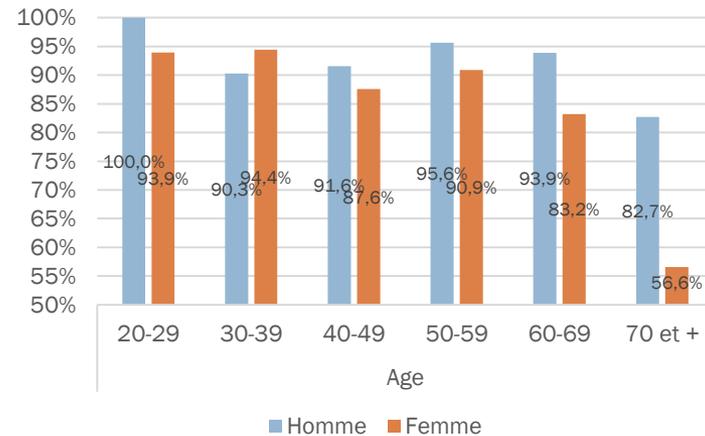
ACTIVITÉS, COLLABORATIONS, ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

TRAVAIL À TEMPS PLEIN

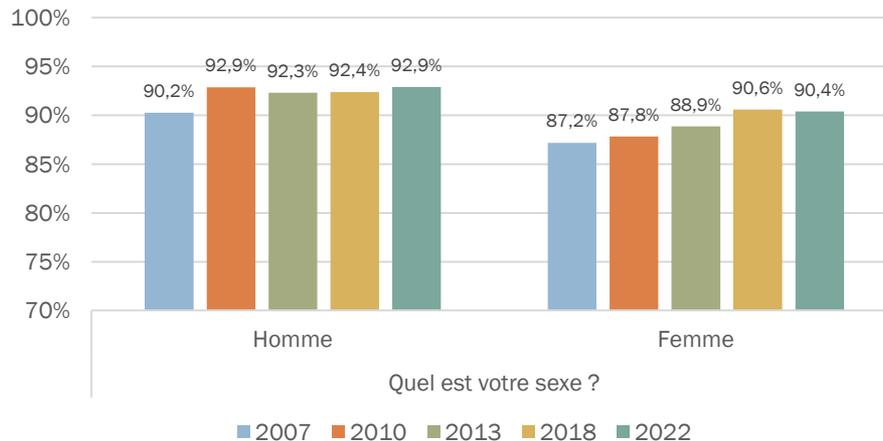
Près de 92% des avocats déclarent travailler à temps plein.

- On constate un pourcentage légèrement plus faible chez les femmes (90,4%) que chez les hommes (92,9%).
- L'âge influence également ce pourcentage. Près de 15 % des femmes âgées entre 40 et 49 ans travaillent à temps partiel.
- Enfin, l'aménagement de fin de carrière est plus tardif chez les hommes. Il apparaît à partir de 60 ans chez les avocates alors qu'il faut attendre 70 ans chez leurs confrères.

Exercez-vous votre travail à temps plein (% de oui)



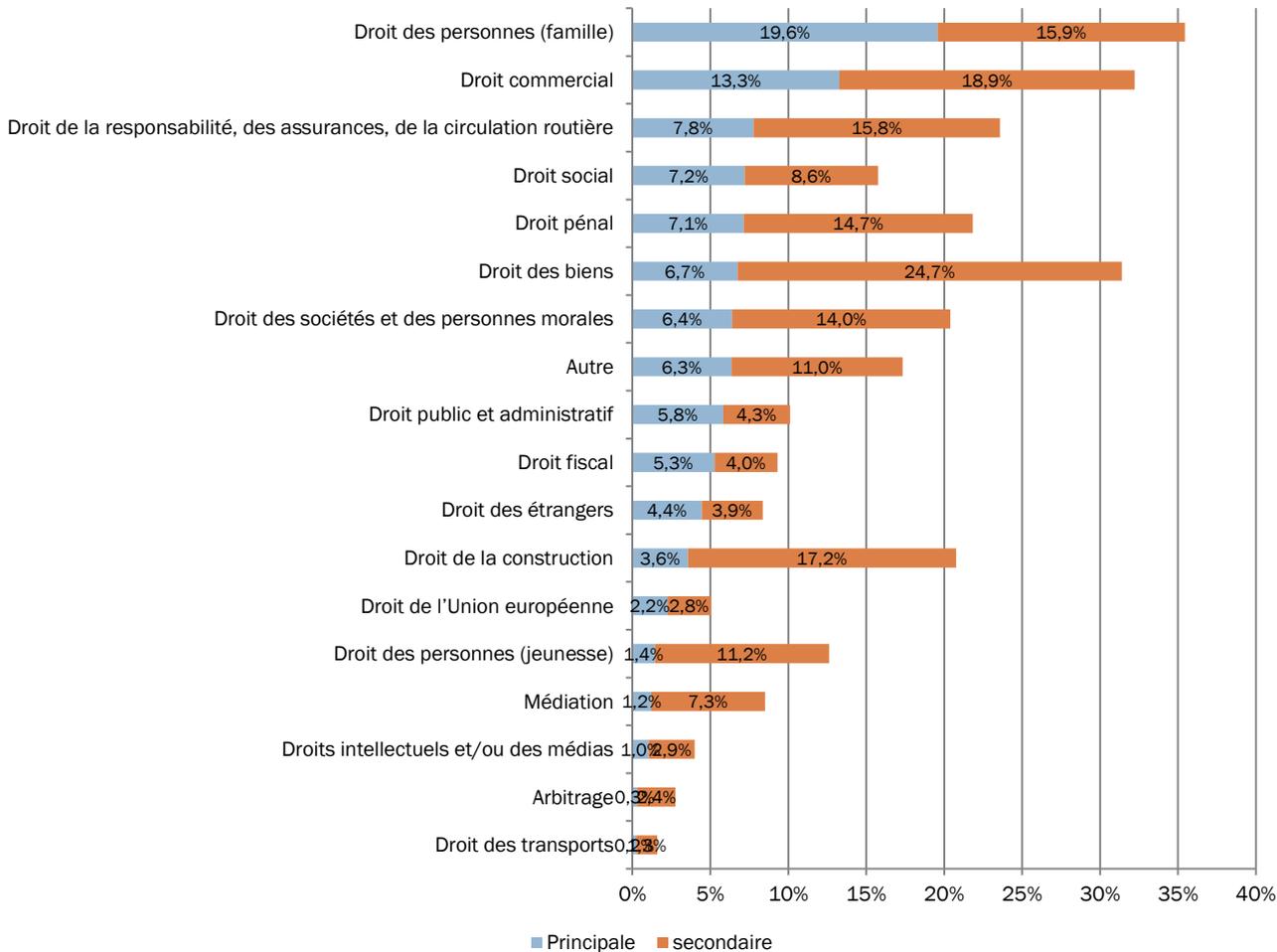
Exercez-vous votre travail à temps plein (% de oui)



Le travail à temps partiel est peu répandu auprès des avocats et ce tant chez les hommes que chez les femmes.

- Le pourcentage de temps partiel évolue très peu depuis 2007, et ce tant chez les hommes que chez les femmes. Si, au regard de ce qu'on constate dans d'autres secteurs d'activités, on pouvait s'attendre à une légère augmentation du pourcentage d'avocats travaillant à temps partiel, les données récoltées depuis 2007 montrent une grande stabilité.

LES DOMAINES D'ACTIVITÉS

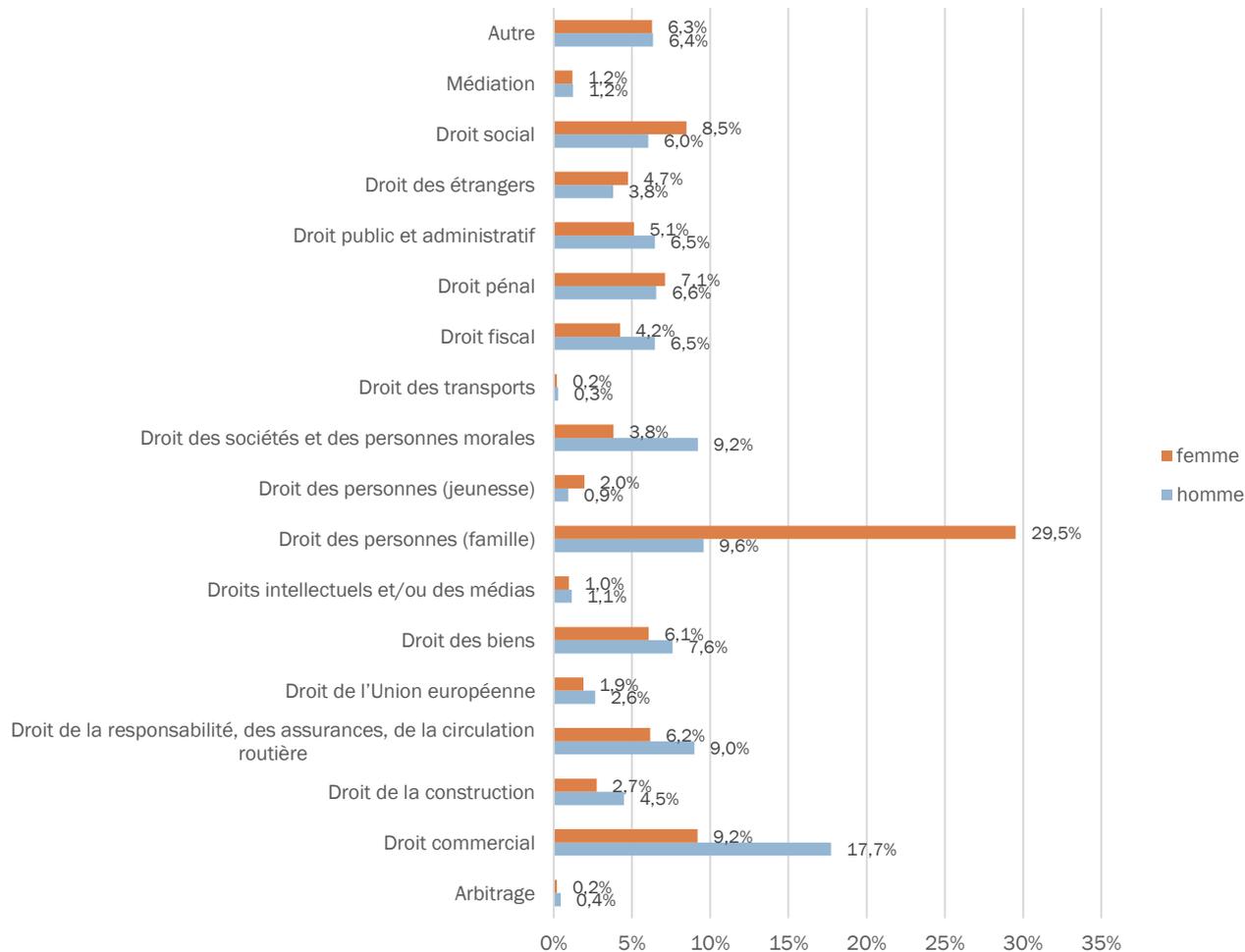


Comme en 2010, 2013 et 2018, le droit de la famille et des personnes est l'activité principale déclarée par le plus grand nombre d'avocats.

- 19,6% des avocats déclarent le « Droit de la famille et des personnes » comme leur activité principale.
- De manière générale, la hiérarchie des activités principales a très peu évolué depuis 2007.
- Si on observe l'ensemble des domaines exercés (principal + secondaires), le droit des personnes, le droit commercial et le droit des biens sont pratiqués par plus d'un avocat sur trois.

DES DOMAINES D'ACTIVITÉS TRÈS GENRÉS

Domaine d'activité principal en fonction du sexe

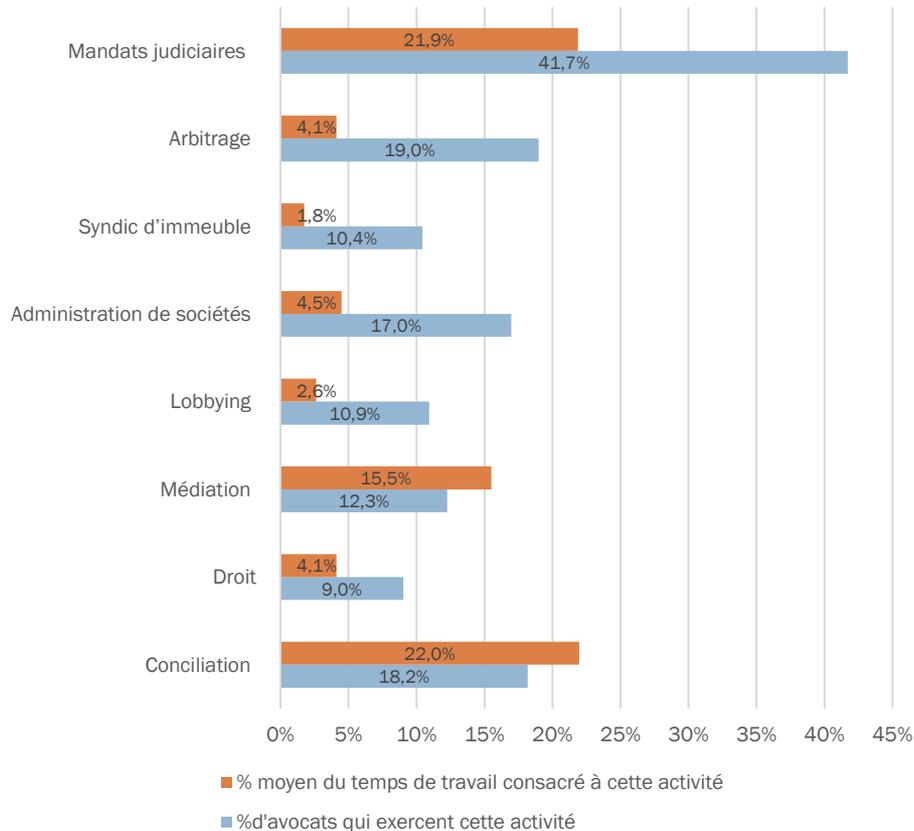


Les avocates sont nettement plus présentes dans les domaines du droit des personnes et du droit social.

- 29,5% des avocates contre 9,5% de leurs confrères mentionnent le droit des personnes comme étant leur domaine d'activité principal.
- A l'opposé, 27% des hommes mentionnent le droit commercial ou le droit de société comme étant leur domaine d'activité principale contre seulement 13% chez les femmes.

LES AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES

Activités exercées et temps de travail correspondant



En moyenne, plus de 40% des avocats exercent un ou plusieurs mandats judiciaires et consacrent en moyenne un cinquième de leur temps à l'exercice de ces mandats.

Les avocats qui exercent une activité de médiation ou de conciliation y consacrent également près d'un cinquième de leur temps de travail.

- D'autres activités telles que l'arbitrage ou l'administration de société sont exercées par près d'un avocat sur cinq, mais ces activités représentent une charge de travail nettement moins importante chez ceux qui l'exercent.

28% des avocats envisagent de développer de nouveaux types d'activités.

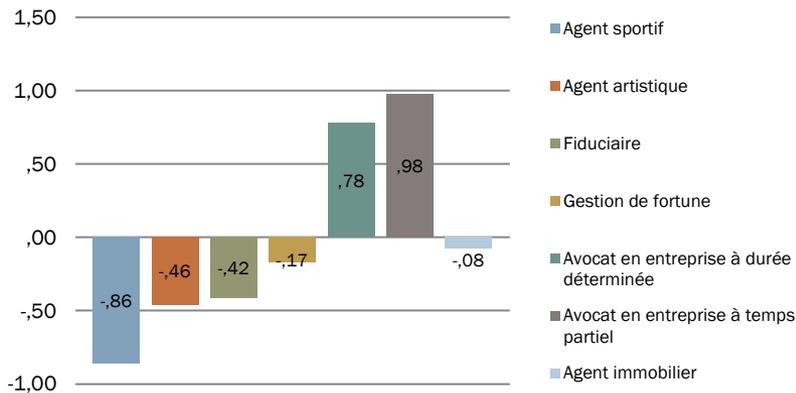
- Ce pourcentage est légèrement plus élevé chez les hommes et chez les avocats travaillant dans des cabinets plus petits.
- Par contre, on ne constate aucune différence significative liée à l'âge.

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Le pourcentage d'avocats déclarant une activité complémentaire progresse légèrement depuis 2013.

- En 2022, 1 avocat sur 6 exerce une activité complémentaire.
- L'enseignement, avec 11,4% (contre 9,4% en 2018), est l'activité complémentaire la plus répandue chez les avocats.

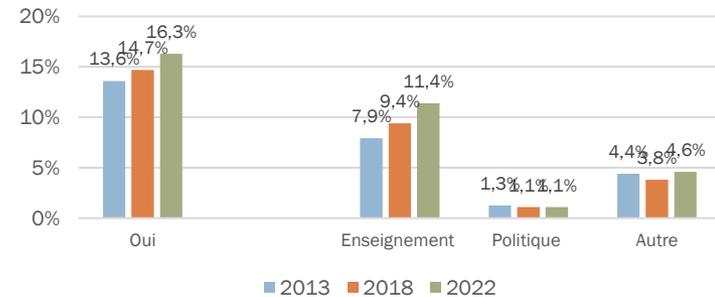
Types d'activités qui représentent selon les avocats des opportunités intéressantes (+2) et celles à éviter (-2)



Pour les avocats, la collaboration avec des conseillers en gestion est à éviter.

- Avec un score moyen de -0,3 sur une échelle allant de -2 à 2 la collaboration avec des conseillers en gestion est la seule qui est perçue négativement par les avocats
- Par contre, avec des scores moyens respectivement de 0,7 et 0,66 les collaborations avec les comptables et les notaires sont perçues comme des opportunités intéressantes.
- Le statut de l'avocat, son âge et son genre n'ont pas d'influence sur cette question.

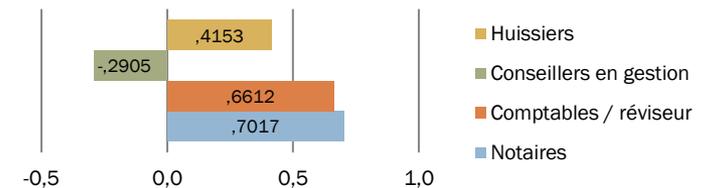
Pourcentage d'avocats déclarant une activité complémentaire



Parmi les propositions, seule l'activité d'avocat en entreprise est perçue comme une opportunité intéressante.

- L'ensemble des autres activités proposées est perçu négativement par les avocats interrogés. L'activité d'agent (sportif ou artistique) étant pour eux particulièrement à éviter.

Collaborations qui représentent des opportunités intéressantes (+2) et celles à éviter (-2)



L'AIDE JURIDIQUE

PROFILS ET TEMPS CONSACRÉ

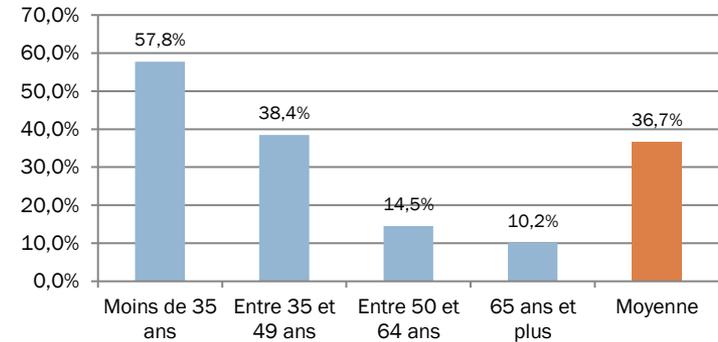
L'AIDE JURIDIQUE EN CHIFFRES

En 2022, 36,7% des répondants (38,5% en 2018) sont volontaires en aide juridique. Ce pourcentage poursuit sa légère baisse depuis 2013 surtout chez les avocats les plus âgés.

- Ce pourcentage varie fortement avec l'âge de l'avocat. 57,8% des avocats de moins de 35 ans sont volontaires (59 % en 2013) alors qu'après 50 ans ils ne sont plus que 17,5% (22% en 2013).
- Ce pourcentage varie également en fonction du genre. 45,1% des avocates sont actuellement volontaires en aide juridique contre 26,4% des hommes. Néanmoins à âge égal, même si la différence reste statistiquement significative, celle-ci s'amenuise. Ainsi parmi les avocates de moins de 35 ans, 59,5 % sont volontaires en aide juridique. Ils sont 56,3 % parmi leurs collègues masculins.

	entre 50 et 64 ans	entre 35 et 49 ans	moins de 35 ans	moyenne
Parce que c'est comme ça que je conçois l'exercice de la profession	85,30%	86,70%	82,90%	85,30%
Parce que les métiers (domaines) que je pratique l'impliquent	84,10%	82,80%	61,10%	73,60%
Par obligation (stage)	3,70%	15,60%	54,30%	29,70%
Par solidarité avec mes confrères	59,40%	36,20%	23,90%	35,30%
Par nécessité financière	41,40%	61,1%	57,10%	51,60%

Pourcentage d'avocats actuellement volontaire en aide juridique

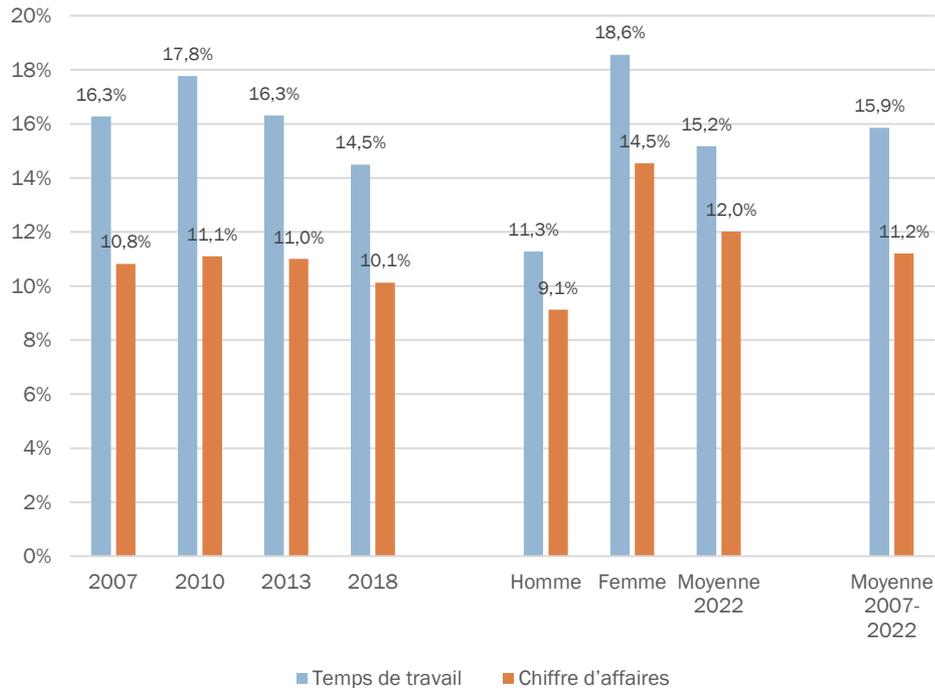


Les raisons motivant ce choix sont également liées à l'âge de l'avocat.

- Si les deux premières raisons invoquées ci-contre sont fortement consensuelles entre les différentes catégories d'âge, les trois dernières permettent de différencier les motivations. Ainsi, la solidarité avec les confrères est principalement invoquée par les plus de 50 ans, tandis que les moins de 35 ans indiquent majoritairement l'obligation ou la nécessité financière.
- Notons cependant que les avocats âgés entre 35 et 49 ans sont ceux qui citent le plus souvent les raisons financières comme source de motivation. Cette spécificité était déjà observée en 2018

L'AIDE JURIDIQUE EN CHIFFRES

Pourcentage du temps de travail et du chiffre d'affaire correspondant à l'aide juridique



En moyenne, les répondants consacrent 15% de leur temps de travail à l'aide juridique en 2022, ce qui équivaut à 12% de leur chiffre d'affaires.

- Si les avocats de plus de 50 ans déclarent 4,5% de leur temps de travail pour moins de 1,8% du chiffre d'affaires, les moins de 35 ans déclarent 19% de leur temps de travail pour 13,5% du chiffre d'affaires.
- Logiquement, le domaine principal dans lequel l'avocat exerce a également de l'influence. Le droit de la famille, de la jeunesse, des étrangers et le droit pénal étant les domaines où l'on pratique le plus l'aide juridique.
- Enfin, les femmes (18,6%) y consacrent davantage de temps que les hommes (11,3%), et ce, quel que soit leur âge ou le domaine principal dans lequel elles exercent. À titre d'exemple, en 2022, une femme de moins de 35 ans consacre 22% de son temps de travail à l'aide juridique, alors qu'un confrère masculin du même âge y consacre 17%.
- Ces chiffres sont relativement stables depuis 2007.

CLIENTÈLE ET TARIFICATION

CLIENTÈLE, ASSURANCE JURIDIQUE, MARC

TYPE DE CLIENTÈLE

Pourcentage du chiffre d'affaire par types de clientèle et arrondissements

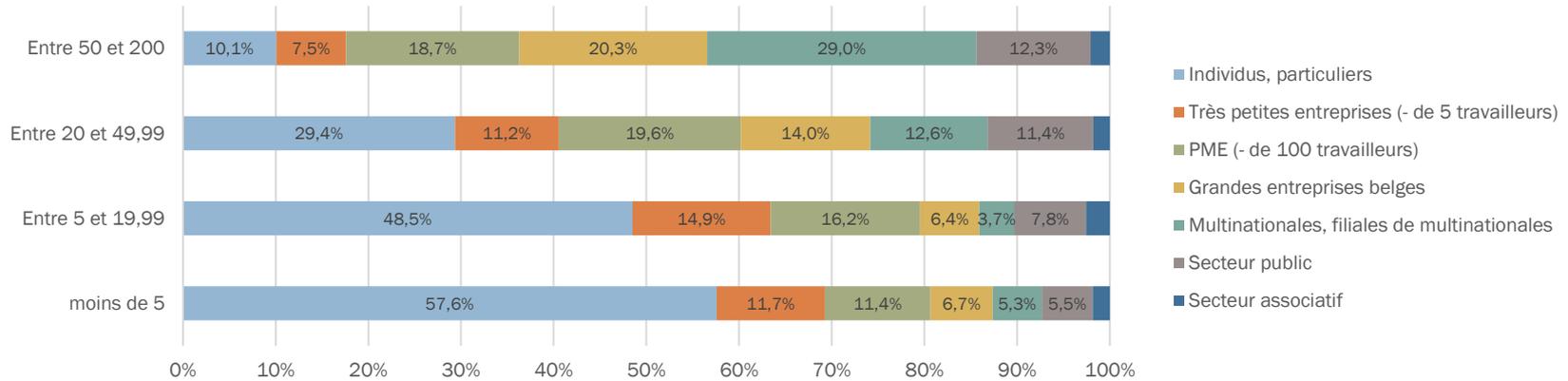
	Individus, particuliers	Très petites entreprises (- de 5 travailleurs)	PME (- de 100 travailleurs)	Grandes entreprises belges	Multinationales, filiales de multinationales	Secteur public	Secteur associatif
Bruxelles	48,2%	12,9%	14,2%	7,1%	7,6%	7,5%	2,5%
Brabant wallon	58,5%	15,4%	15,5%	3,5%	1,5%	3,1%	2,5%
Verviers	49,6%	19,0%	14,2%	5,0%	0,1%	9,2%	2,9%
Namur	60,0%	13,7%	10,5%	5,4%	0,4%	7,8%	2,2%
Dinant	78,5%	14,1%	2,6%	4,1%	0,0%	0,0%	0,7%
Eupen	42,6%	22,1%	16,7%	5,5%	3,1%	5,7%	4,4%
Mons	67,1%	11,3%	10,4%	4,6%	1,7%	3,4%	1,6%
Charleroi	63,8%	11,4%	7,0%	6,3%	1,9%	8,0%	1,5%
Tournai	73,8%	13,5%	5,6%	3,2%	0,0%	2,7%	1,2%
Luxembourg	69,0%	12,5%	4,2%	10,6%	0,2%	2,3%	1,1%
Liège - Huy	51,7%	14,7%	12,5%	8,3%	1,5%	9,5%	1,8%
Moyenne	53,2%	13,3%	12,8%	6,8%	5,0%	7,1%	2,2%

En moyenne, les particuliers constituent 53,2 % du chiffre d'affaire des cabinets.

- Ce pourcentage est en augmentation de 3 % par rapport à 2018 et retrouve son niveau de 2013.
- Ce taux varie considérablement entre les barreaux. A Bruxelles, les particuliers représentent moins de la moitié du chiffre d'affaire alors que dans d'autres arrondissements, ils représentent plus de 70%.
- Il existe une variable cachée: la taille du cabinet. Plus la taille est importante moins les clients particuliers représentent de part de chiffre d'affaire. Ainsi, les particuliers représentent 57,6% du chiffre d'affaire dans les cabinets de moins de 5 avocats. A l'opposé, ils représentent seulement 10% de part du chiffre d'affaire des cabinets de plus de 50 avocats.

TYPE DE CLIENTÈLE

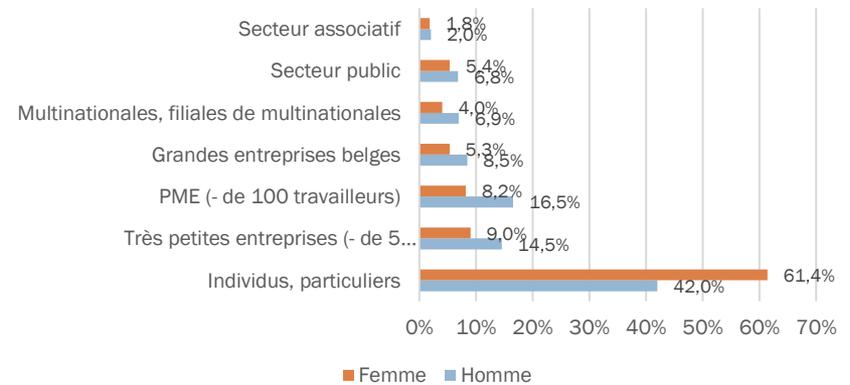
Pourcentage du chiffre d'affaire par type de clients et taille du cabinet



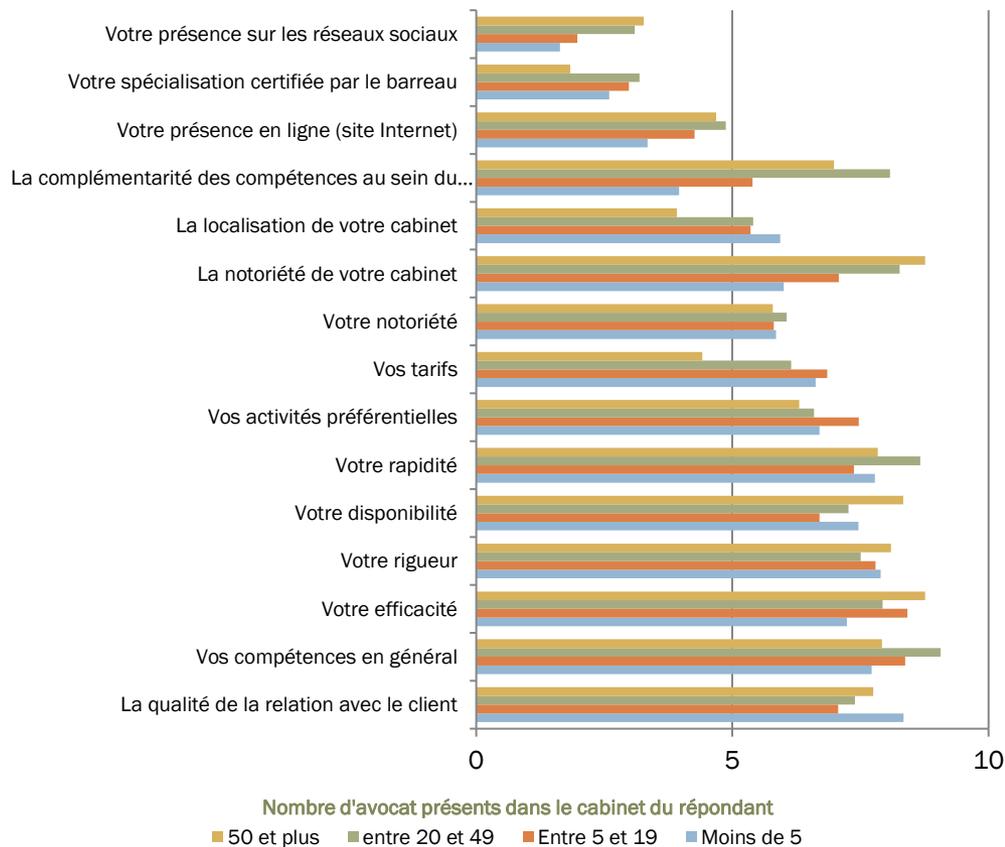
Les particuliers représentent 61,4% de l'activité des avocates.

Les particuliers représentent 61,4% de l'activité des avocates alors qu'ils ne représentent que 42% de l'activité de leurs confrères masculins. Ceci s'explique en partie par la présence plus importante de femmes au sein de cabinets de plus petite taille et par l'âge moyen moins élevé des avocates.

Pourcentage du chiffre d'affaire par type de client et par sexe



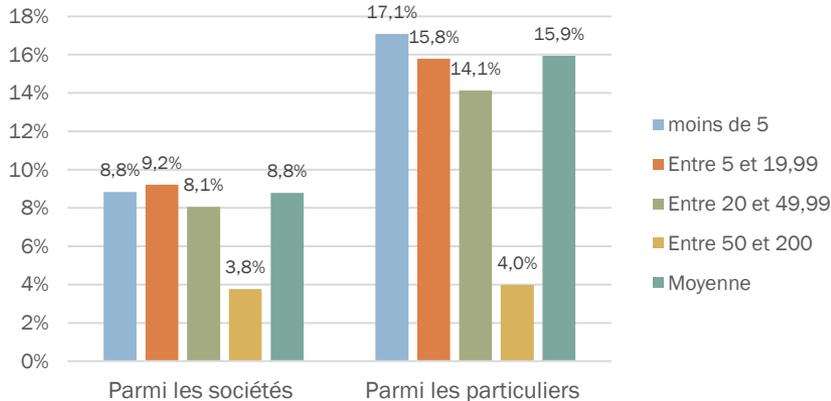
Critères pris en compte par les clients pour faire appel à vous (score allant de 0 à 10)



A la question « quels sont les critères pris en compte selon vous par vos clients ? » les répondants mettent en avant la qualité de la relation, les compétences, l'efficacité, la disponibilité, la rapidité, la notoriété et la complémentarité des compétences.

- Les cabinets de plus de 50 avocats mettent en avant la notoriété, l'efficacité et la disponibilité. Quand aux cabinets de moins de 5 avocats, ils se distinguent des autres en accordant une plus grande importance à la localisation du cabinet. Enfin, les avocats travaillant dans un cabinet de taille moyenne estiment que la complémentarité des compétences au sein du cabinet et la rapidité sont deux critères importants.
- L'âge de l'avocat influence également les réponses à cette question; les jeunes donnant un score supérieur à la présence en ligne et sur les réseaux sociaux.
- Par contre les femmes et les hommes se positionnent identiquement sur ces questions.

Quel pourcentage de votre clientèle fait appel à une assurance protection juridique ?



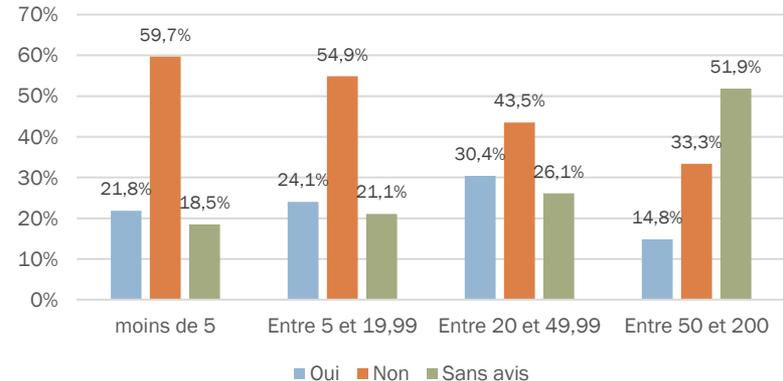
En moyenne, un peu moins de 25% des avocats estiment que leurs clients sont assez informés de l'existence d'une assurance protection juridique.

- Néanmoins, ce pourcentage varie fortement en fonction de la taille du cabinet. Ainsi plus le cabinet est petit moins les avocats estiment que leurs clients sont suffisamment informés.
- Notons enfin que plus de 50% des personnes travaillant dans un cabinet de plus de 50 avocats ne se positionnent pas sur cette question.

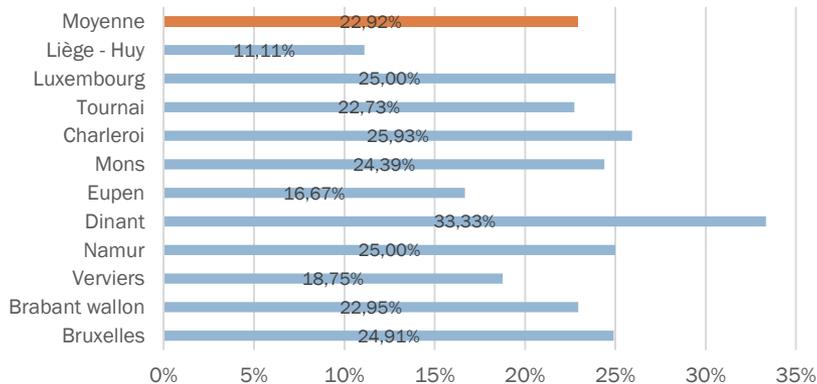
En moyenne 16 % des particuliers et 9% des sociétés font appel à une assurance protection juridique.

- Pour la clientèle constituée de particuliers, ce pourcentage varie en fonction de la taille du cabinet. Plus le cabinet est grand moins leur clientèle fait appel à une assurance juridique.
- Notons également que les cabinets constitués de plus de 50 avocats se démarquent fortement des autres avec des pourcentages nettement plus faibles (4%).
- Par contre, on ne constate pas de différence significative entre les arrondissements.

A votre avis, vos clients sont-ils suffisamment informés de l'existence d'une assurance protection juridique à laquelle ils peuvent faire appel ?



Depuis l'obligation de conciliation reprise au Code judiciaire, avez-vous observé une augmentation des solutions négociées hors prétoire ? (% de oui)



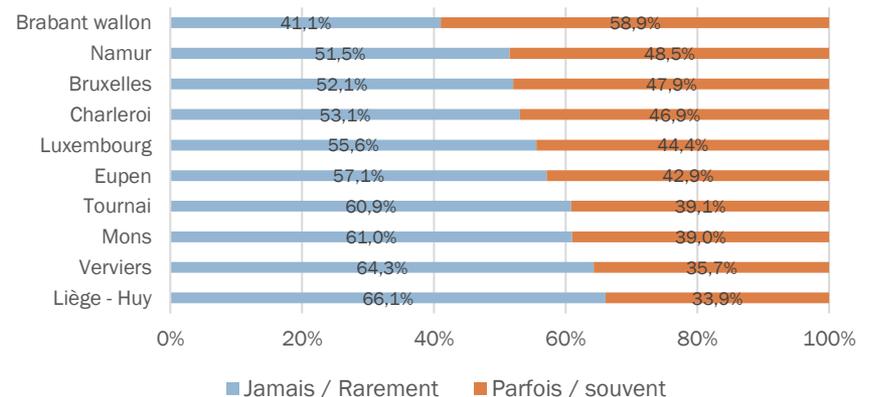
En moyenne, 23% des avocats ont constaté une augmentation des solutions négociées hors prétoire depuis l'obligation de conciliation reprise au Code judiciaire.

- Ce pourcentage est nettement plus faible au sein des arrondissements de Liège (11%), Eupen (16,6%) et Verviers (18,7%).
- L'âge de l'avocat n'influence pas la réponse à cette question.
- Les cabinets de plus de 50 avocats se démarquent des autres sur cette question. Les avocats y travaillant sont seulement 10% à avoir observé une augmentation des solutions négociées hors prétoire.

Près de 60% des avocats du Brabant wallon font appel « parfois » ou « souvent » aux MARC.

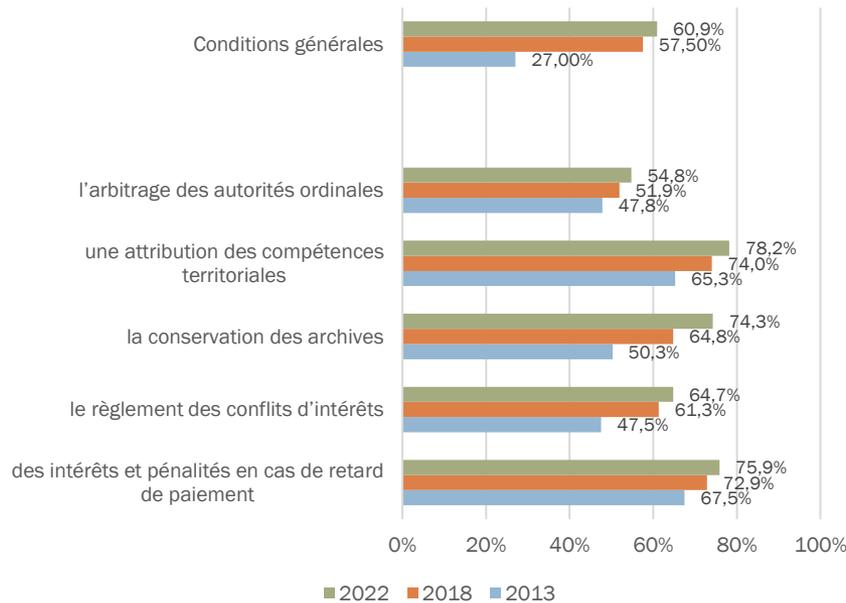
- La fréquence d'utilisation des MARC dépend de l'arrondissement. Deux arrondissements s'éloignent particulièrement de la moyenne: la Brabant wallon (55% parfois ou souvent) et Liège (61,5% jamais ou rarement).
- On observe également une différence entre les hommes et les femmes, les femmes faisant en moyenne plus souvent appel aux MARC. Néanmoins, cette différence s'explique en grande partie par des domaines d'activités différents. Ainsi, 67% des avocats ayant comme domaine d'activité principal le droit des familles font appel parfois ou souvent aux MARC.
- L'âge de l'avocat n'influence pas la réponse à cette question.

A quelle fréquence faites-vous appel aux MARC ?



TYPE DE TARIFICATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Titre du graphique



En 2022, 60% des avocats utilisent des conditions générales.

- Ce pourcentage est en constante augmentation depuis 2013. Il était de 27% en 2007 et 58% en 2018.
- Si on décline les différentes dispositions contenues dans les conditions générales parmi ceux qui les utilisent, on constate que l'ensemble des dispositions sont en augmentation constante depuis 2013.
- Comme en 2018, les deux dispositions les plus usuelles sont celles relatives à des intérêts et pénalités en cas de retard (76%) et celles relatives à une attribution de compétence territoriale (78%).

La tarification horaire est de plus en plus utilisée par les avocats et représente actuellement 74,3% du chiffre d'affaires, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2013. Néanmoins, ce pourcentage semble se stabiliser depuis 2018. À l'opposé, la tarification forfaitaire est de moins en moins utilisée depuis 2013.

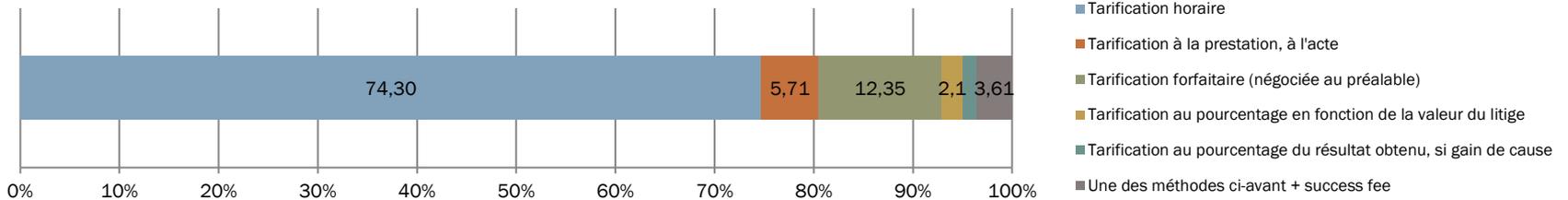
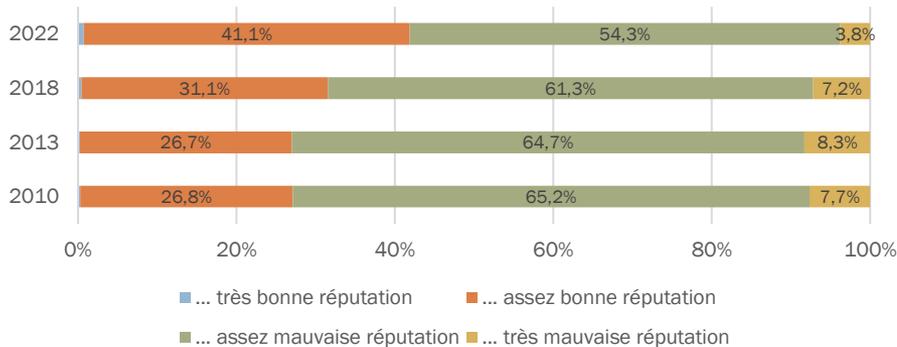


IMAGE DE L'AVOCAT

IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

IMAGE DE L'AVOCAT

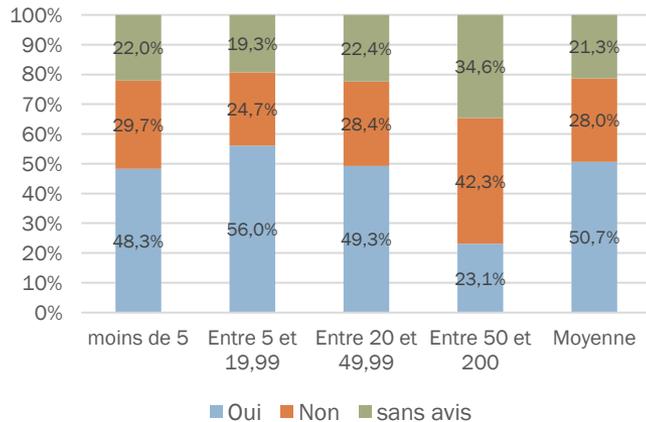
A votre avis, dans l'opinion publique, les avocats ont une...



Alors qu'en 2018, 31% des avocats estimaient qu'ils avaient une assez bonne réputation dans l'opinion publique, ils sont, en 2022, plus de 40% à le penser.

- Même si on assiste à une évolution globalement positive sur cette question, 55% des avocats estiment toujours qu'ils ont une assez mauvaise réputation dans l'opinion publique.
- Il existe également une grande variation entre les différents arrondissements. À Charleroi (61%), Liège (59%) et surtout Tournai (64%) les avocats estiment avoir une assez mauvaise réputation.
- Les femmes ont également en moyenne une perception plus négative.

Pensez-vous qu'une campagne publicitaire permettrait d'améliorer l'image de l'avocat ?



Un avocat sur deux estime qu'une campagne publicitaire permettrait d'améliorer l'image de l'avocat

- Néanmoins, les avocats travaillant dans de grands cabinets se montrent moins convaincus par cette proposition (23%).

Voici quelques propositions émises par les avocats pour améliorer l'image de la profession:

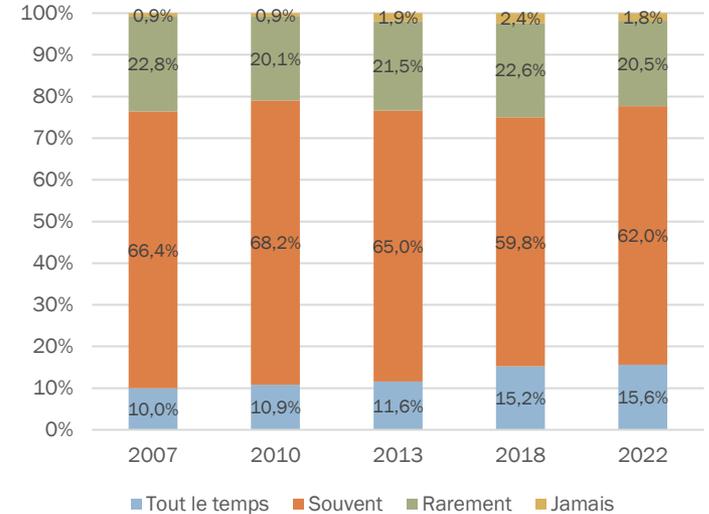
- Augmenter le budget de la justice
- Augmenter la formation continue
- Radier des avocats qui « salissent » la profession
- Expliquer les tarifs / transparence
- Engager des représentants compétents
- Augmenter la visibilité sur les réseaux sociaux
- Être plus proche des personnes

IMAGE DE L'AVOCAT

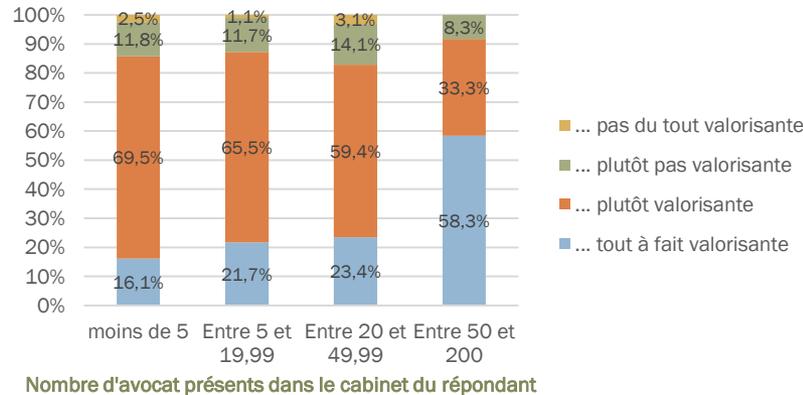
La fierté d'exercer la profession d'avocat reste un sentiment largement partagé.

- En 2022, 75% des répondants se sentent « souvent » ou « tout le temps » fier d'être avocats. Ces résultats sont très stables entre les différentes vagues.
- Comme en 2018, le sentiment de valorisation identitaire n'est plus influencé par le sexe du répondant. Ainsi, une avocate aura en moyenne un sentiment de fierté égal à celui de son confrère masculin.
- Les avocats de plus de 65 ans se démarquent légèrement des autres avec un sentiment de fierté plus présent.
- Enfin, si l'on s'intéresse à la taille du cabinet dans lequel l'avocat travaille, on remarque que les avocats travaillant dans un cabinet de plus de 50 avocats se détachent des autres avec un sentiment de fierté moins important. 62% se disent « souvent » ou « tout le temps » fier d'être avocat contre une moyenne de 80% pour les cabinets de plus petite taille.

Vous arrive-t-il de vous sentir fier d'être avocat ?



En général, vous diriez-vous que votre pratique du métier d'avocat est ...

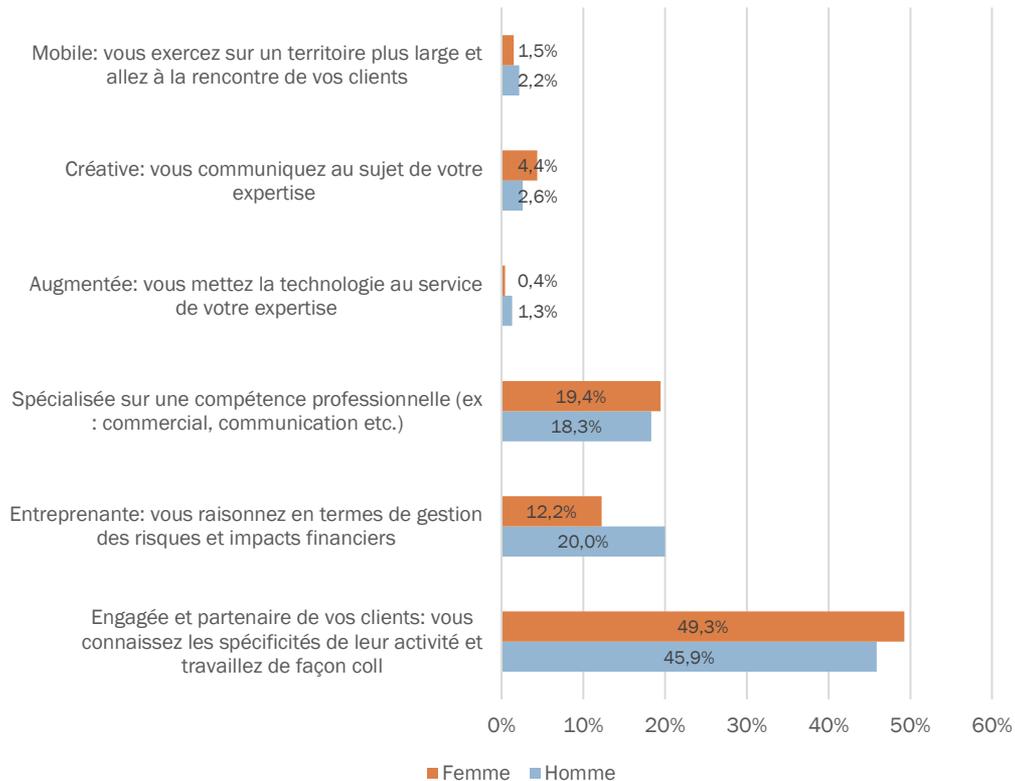


En moyenne, plus d'un avocat sur quatre estime que la pratique de son métier est « tout à fait » valorisante.

- Ce pourcentage est très stable depuis 2007. Néanmoins il varie sensiblement en fonction du sexe et de la taille du cabinet.
- 65 % des hommes travaillant dans un cabinet de plus de 50 avocats estiment que la pratique de leur métier est tout à fait valorisante. Ce pourcentage est de 52 % chez leurs consœurs.
- Notons que le pourcentage d'avocats considérant la pratique de leur métier comme « plutôt pas » ou « pas du tout » valorisante reste en moyenne très faible (13,3%).

IMAGE DE L'AVOCAT

In fine, comment définissez-vous principalement votre pratique personnelle ?



Près de 50 % (47,8%) des avocats définissent leur pratique professionnelle principalement comme « engagée et partenaire de leurs clients »

• Une analyse plus fine de cette question nous permet de mettre en avant trois profils qui se démarquent de la tendance générale sur cette question:

I. Un quart des avocats âgés de moins de 35 ans se définissent comme spécialisés alors qu'ils sont un peu plus de 15% parmi les autres catégories d'âge.

II. Un quart des hommes âgés entre 40 et 60 ans mettent en avant la dimension entrepreneuriale de leur pratique professionnelle.

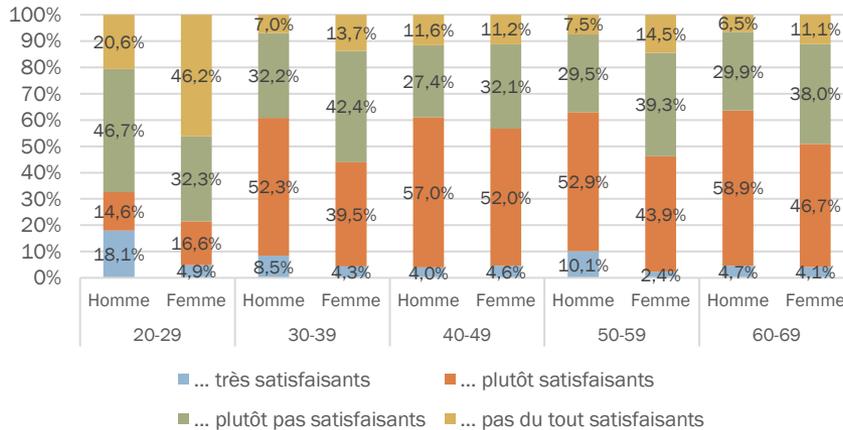
III. 60 % des femmes âgées entre 30 et 50 ans mettent en avant la dimension « engagée et partenaire de leur client ».

BIEN ÊTRE ET SATISFACTION

CHARGE DE TRAVAIL, RÉORIENTATIONS, STAGES

CHARGE DE TRAVAIL ET REVENUS

En fonction de votre charge de travail, vous estimez que vos revenus sont ...



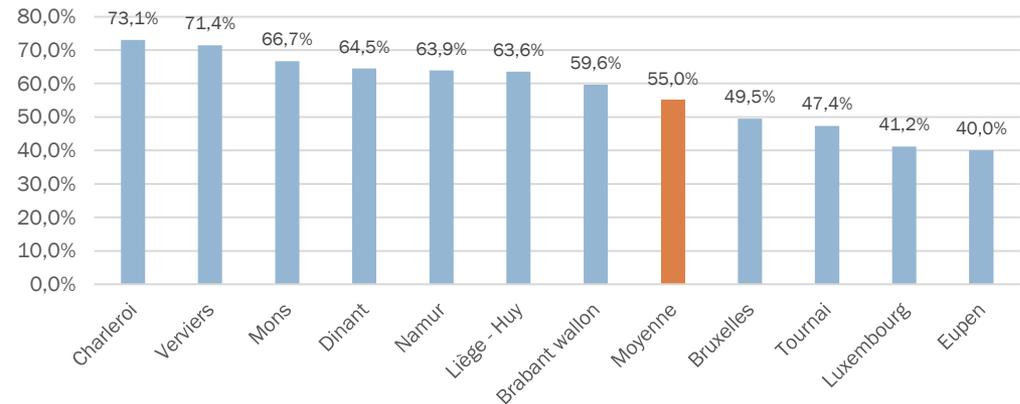
Plus de 60 % des avocats de moins de 40 ans se montrent « plutôt pas » ou « pas du tout » satisfait de leur revenu.

- Les stagiaires se démarquent des autres statuts avec une insatisfaction plus importante quant à leurs revenus. Près de 50% se déclarent « pas du tout » satisfait de leur revenu.
- À âge égal, les femmes sont également moins satisfaites de leurs revenus que leurs confrères masculins.
- Les données sont très stables depuis 2013.

55% des avocats estiment que leur charge de travail est excessive.

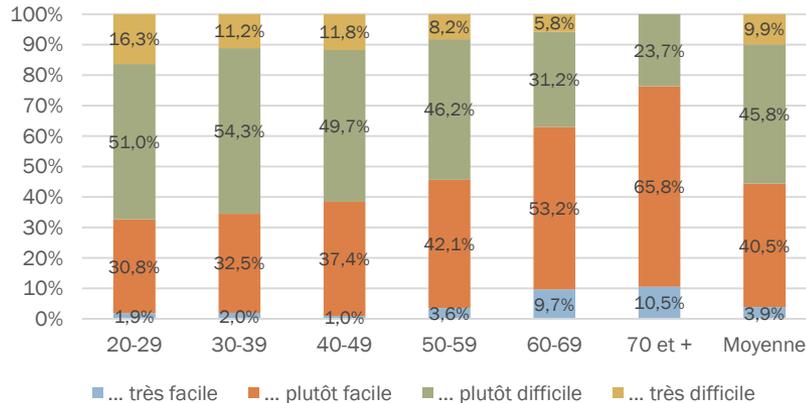
- Ce sentiment est en légère augmentation depuis 2018 et est partagé différemment entre les arrondissements.
- Comme en 2018, l'âge et le sexe de l'avocat n'ont pas d'influence sur cette question.

Pourcentage d'avocats estimant leur charge de travail comme excessive



BIEN-ÊTRE ET SATISFACTION

Dans le cadre de votre activité actuelle, la conciliation entre vie professionnelle et vie privée est ...



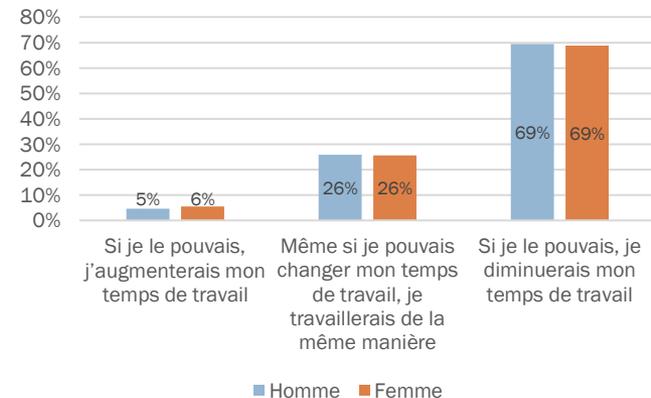
66% des avocats de moins de 40 ans estiment que la conciliation vie professionnelle et vie familiale est « plutôt » ou « très » difficile.

- Ce pourcentage diminue linéairement avec l'âge de l'avocat. Plus un avocat est âgé, plus il perçoit la conciliation comme étant facile.
- Contrairement à 2018, où les avocates percevaient la conciliation entre vie professionnelle et familiale plus difficile que leurs confrères, nous ne constatons plus de différence significative entre les hommes et les femmes sur cette question en 2022.
- Enfin, l'arrondissement n'a pas d'impact sur les réponses à cette question.

Près de 70% des avocats souhaiteraient diminuer leur temps de travail.

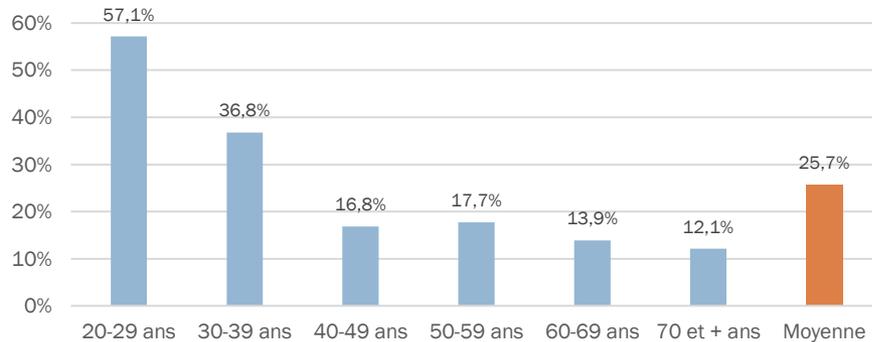
- 69% des avocats souhaiteraient diminuer leur temps de travail s'ils le pouvaient. Ce pourcentage est très stable depuis 2007 et ne varie pas avec l'âge du répondant.
- Par contre, la différence qui existait entre les hommes et les femmes en 2018 (69% des femmes, contre 63% des hommes) s'est estompée.

Si vous le pouviez, changeriez-vous quelque chose à votre temps de travail en tant qu'avocat ?



RÉORIENTATIONS PROFESSIONNELLES

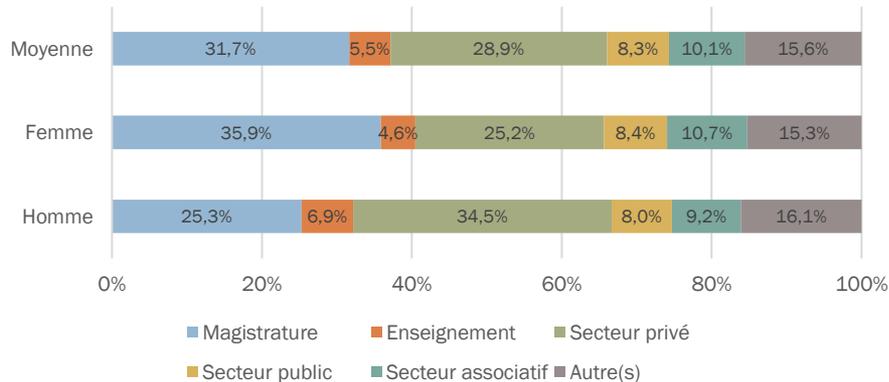
Envisagez-vous au cours des 5 prochaines années de quitter le barreau pour exercer une autre profession ?
(% de Oui)



Un avocat de moins de 35 ans sur deux envisage de quitter le barreau pour exercer une autre profession.

- Si en moyenne, 28 % des avocats envisagent de quitter le barreau, parmi les moins de 35 ans, ils sont plus de 50% à l'imaginer. Logiquement, cette tendance tend à diminuer avec l'âge.
- À âge égal, les femmes expriment un souhait légèrement plus grand de réorientation professionnelle.

Vers quel secteur vous dirigeriez-vous prioritairement ?



Un homme sur trois qui souhaite se réorienter se dirigerait prioritairement vers le secteur privé.

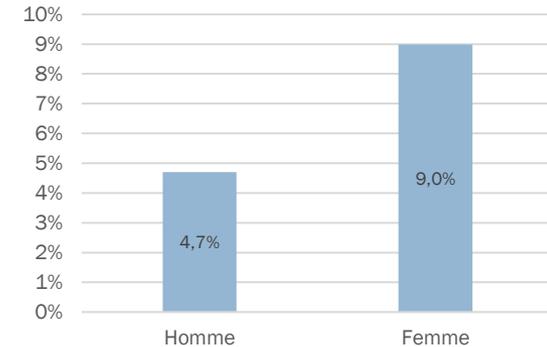
- À âge égal, les femmes expriment plus un souhait de réorientation vers la magistrature que les hommes. Une femme sur trois qui souhaite se réorienter irait vers la magistrature.
- Comparativement à 2018 (35%), le secteur privé semble moins attirer les avocats qui souhaitent se réorienter.

SERVICE SOCIAL ET HARCÈLEMENT

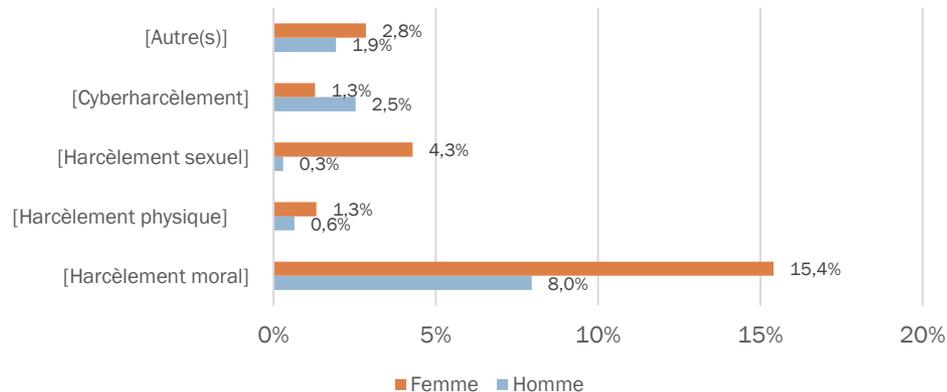
Près d'une femme sur 10 a déjà fait appel à un service social.

- En moyenne, 7% des avocats ont déjà fait appel au service social de leur barreau ou d'AVOCATS.BE.
- Ce pourcentage est respectivement de 9% chez les femmes et 4,7% chez les hommes.
- Les avocates travaillant dans un cabinet de moins de 5 avocats sont légèrement plus nombreuses à avoir fait appel à un service social (11,2%).
- On ne constate pas de différence entre les catégories d'âge ou les arrondissements sur cette question.

Avez-vous déjà fait appel au service social ou l'assistant social de votre barreau ou d'AVOCATS.BE ? (% de oui)



Avez-vous été victime de harcèlement au Barreau ? (% de oui)



15% des avocates déclarent avoir été victime de harcèlement moral au Barreau.

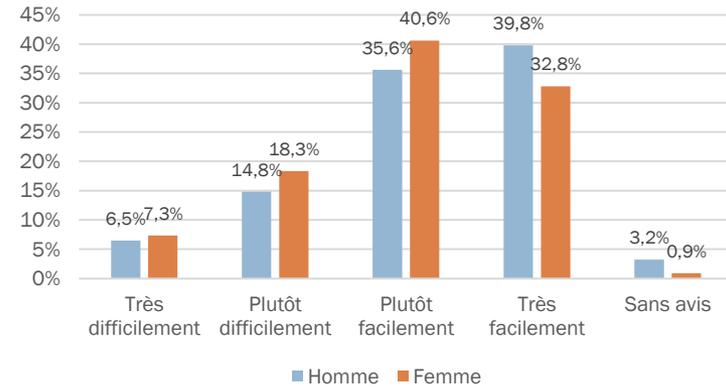
- Ce pourcentage est de 8 % chez leurs confrères masculins.
- Près d'une avocate sur 20 déclare avoir été victime de harcèlement sexuel au barreau.
- Enfin, le cyberharcèlement est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes.
- L'arrondissement et la taille du cabinet n'influencent pas ces pourcentages

STAGE

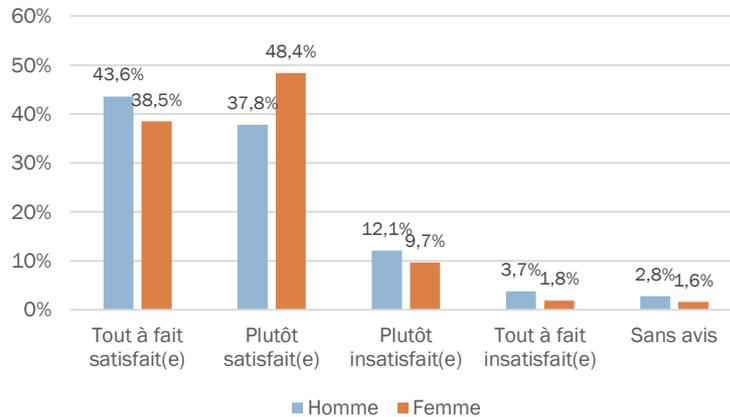
75% des avocats ont trouvé « plutôt facilement » ou « très facilement » leur stage.

- Les femmes semblent éprouver un peu plus de difficulté que les hommes pour trouver leur stage (63%).
- Les avocats plus âgés déclarent avoir éprouvé un peu moins de difficultés pour trouver leur stage. Cependant, n'ayant pas de point de comparaison avec les données issues des baromètres précédents, nous ne pouvons pas savoir si cette différence est due ou non à un effet de mémoire.
- Enfin, en moyenne, un avocat sur 4 a changé de maître de stage. Ce pourcentage est légèrement supérieur chez les femmes (27%) que chez les hommes (23%).

Lors de votre arrivée au barreau, avez-vous trouvé un stage ...



Avez-vous été satisfait(e) de votre stage ?



Les avocats se montrent globalement satisfaits de leur stage.

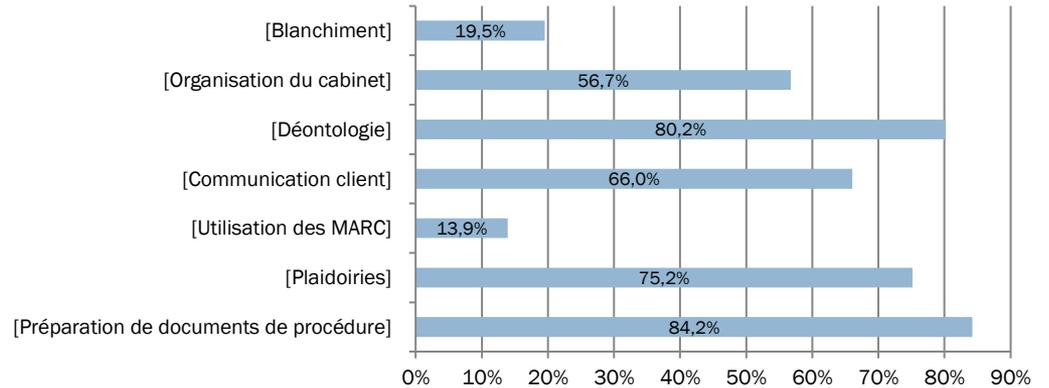
- 84 % des avocats ont été « tout à fait » ou « plutôt » satisfaits de leur stage.
- A âge égal, ce pourcentage est légèrement inférieur chez les hommes.

STAGE

La formation lors du stage sur le blanchiment et sur l'utilisation des MARC est perçue comme insuffisante par plus de 80 % des avocats

- A l'inverse, pour 80 % des avocats, la formation sur la déontologie, les plaidoiries et la préparation de documents de procédure était suffisante lors de leur stage et ce tant pour les hommes que pour les femmes.

Durant votre stage, estimez-vous avoir reçu une formation suffisante quant aux sujets suivants. (% de oui)



Principaux autres sujets pour lesquels les avocats estiment avoir reçu une information insuffisante lors de leur stage

Aspects financiers liés à la pratique du métier

- Gestion
- Comptabilité / facturation
- Exigences administratives liées au statut d'indépendant
- Gestion des honoraires

Soft skills

- Gestion du stress / rapports humains
- gestion du personnel
- Sexisme / prévention du harcèlement
- Evaluation / feedback

Fonctionnement des autres professions du droit (huissiers, notaires, magistrature)

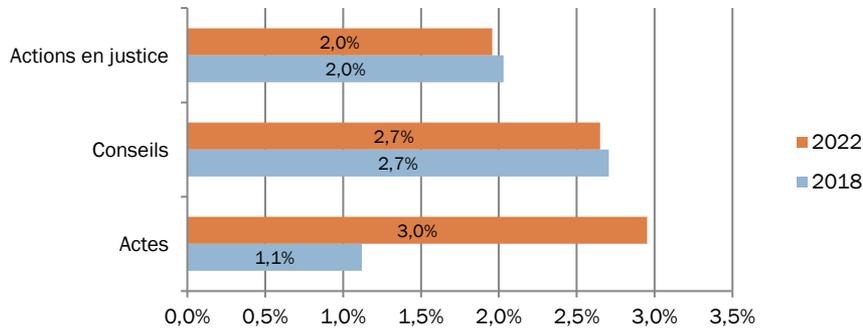
Médiation / négociation

LES NOUVELLES HABITUDES

LEGALTECHS, CRISE COVID

LES LEGALTECHS

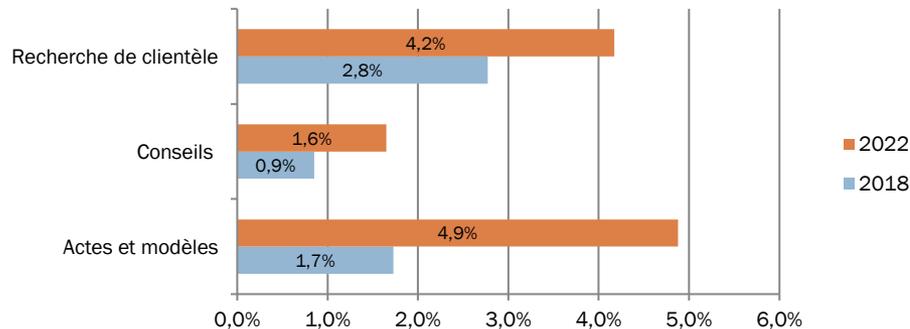
Etes-vous actif dans une Legaltech qui offre ce type de services ? (% de oui)



On constate entre 2018 et 2022 une augmentation du nombre d'avocats étant actifs dans une Legaltech offrant des services de type « actes ».

- 5,8% des avocats âgés entre 35 et 49 ans sont actifs dans au minimum une Legaltech.
- Ce pourcentage varie en fonction de l'âge de l'avocat et atteint en moyenne 2,6 %.
- Avec en moyenne 3% des avocats actifs en leur sein, les Legaltechs offrant des services de type « actes » sont les plus représentées.

Faites-vous appel à des Legaltech qui offrent ce type de services ? (% de oui)



Un peu plus de 4 % des avocats font appel à des Legaltech. Ce pourcentage, même s'il reste faible, a doublé entre 2018 et 2022.

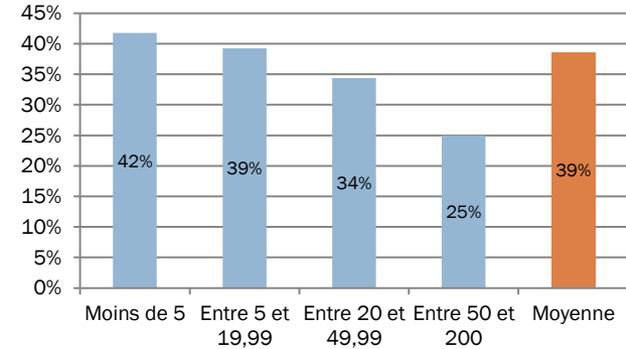
- On constate une légère influence de l'âge sur cette pratique. Les avocats âgés entre 35 et 49 ans étant ceux qui font le plus appel à des Legaltech.
- Le sexe de l'avocat ou de la taille du cabinet n'influence pas significativement les réponses à ces questions.

CRISE COVID

39% des avocats ressentent encore les effets de la crise COVID.

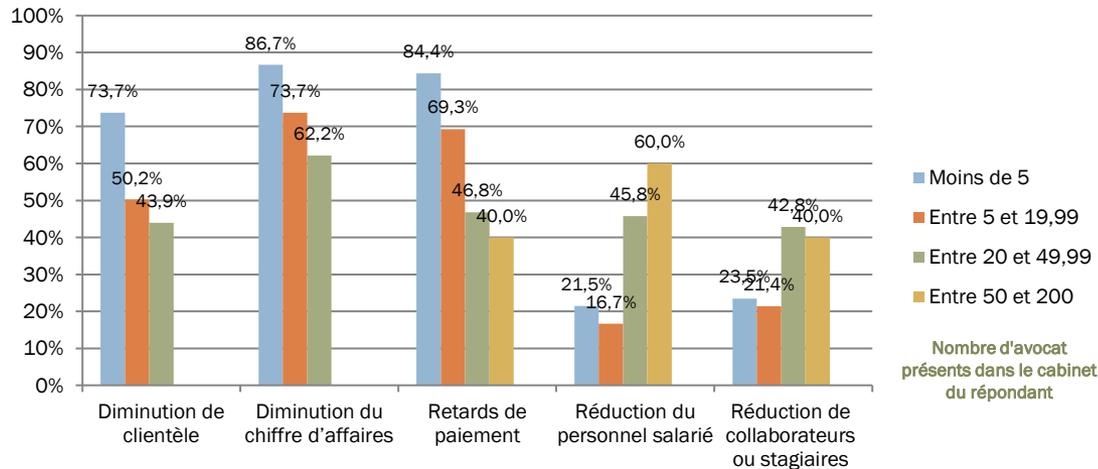
- Ce pourcentage varie linéairement en fonction de la taille du cabinet: plus le cabinet est petit, plus les avocats ressentent les effets de la crise COVID.
- Parallèlement, les avocats isolés (44%) et les avocats « associés de frais groupés » (43,5%) ressentent davantage les effets de la crise.
- Avec 29 % d'avocats déclarant ressentir encore les effets de la crise COVID, les avocats travaillant dans l'arrondissement du Brabant wallon sont moins nombreux à être encore impactés.
- L'âge et le sexe de l'avocat n'ont pas d'influence sur cette question.

A ce jour, ressentez-vous encore des effets de la crise COVID ? (% de oui)



Nombre d'avocat présents dans le cabinet du répondant

Quels sont les impacts de la crise COVID que vous ressentez encore ? (% de oui)

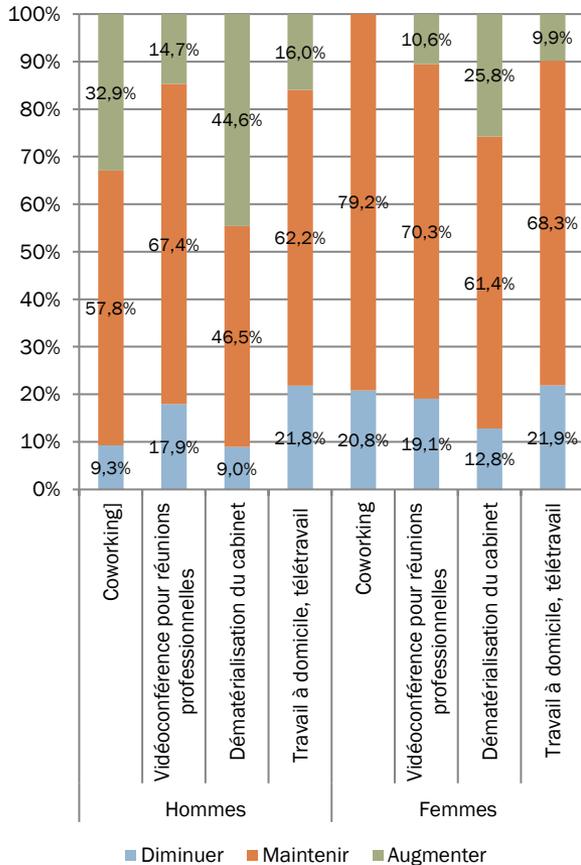


Les impacts de la crise covid varient fortement en fonction de la taille des cabinets.

- Les cabinets plus petits sont particulièrement impactés par la diminution de leur chiffre d'affaires, de leur clientèle ou des retards de paiement.
- Les cabinets de plus de 50 avocats n'ont pas constaté de diminution de clientèle ou de chiffre d'affaires par contre, ils ont subi des retards de paiement et ont procédé (ou assisté) à une réduction du personnel salarié, de collaborateurs ou de stagiaires.

CRISE COVID

Comptez-vous diminuer, maintenir ou augmenter certaines habitudes initiées lors de la crise COVID ?



En moyenne, 80% des avocats souhaitent « maintenir » ou « augmenter » les habitudes initiées lors de la crise COVID

- Les hommes souhaitent davantage que les femmes maintenir ou augmenter ces différentes habitudes. Cette différence est particulièrement marquée pour le « coworking » et la « dématérialisation du cabinet ».
- Huit avocats sur dix souhaitent augmenter ou maintenir le télétravail.
- Les deux principaux avantages du télétravail mis en avant par les avocats sont : le gain de temps lié au transport (93%) et une meilleure conciliation vie privée et vie professionnelle (90,8%).
- A âge égal, les hommes et les femmes sont très proches dans leurs réponses quant aux raisons qui les poussent à souhaiter maintenir ou augmenter leur télétravail.

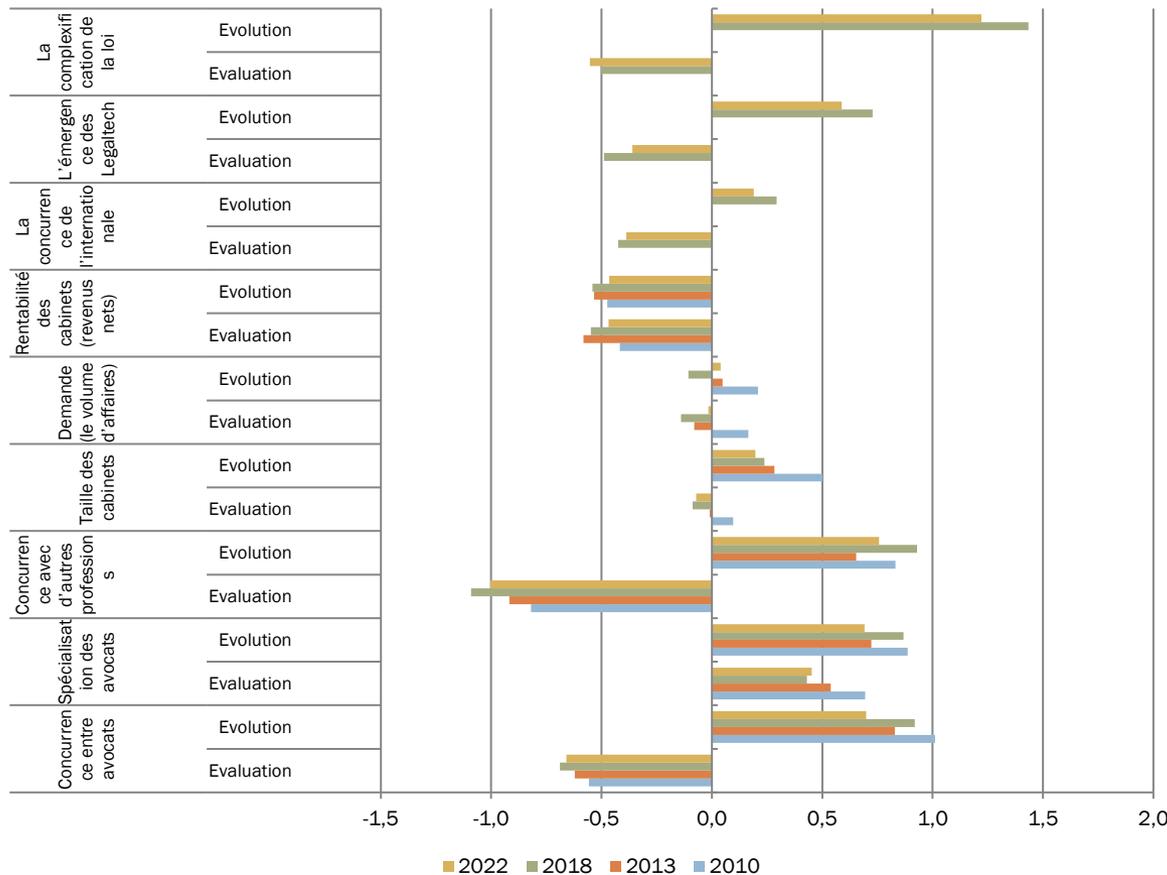
Pour quelles raisons souhaitez-vous maintenir ou augmenter votre temps de télétravail ?

	Diminution du stress	Augmentation de la concentration	Gain de temps lié au transport	Meilleure conciliation vie privée et vie professionnelle	Lieu de travail plus agréable
Moins de 35 ans	75,4%	64,7%	94,9%	91,4%	55,8%
35 - 49 ans	70,0%	71,8%	95,6%	91,6%	50,8%
50-64 ans	61,2%	68,3%	85,3%	87,9%	56,7%

PERSPECTIVES

LE MÉTIER D'AVOCAT DE DEMAIN

ÉVOLUTION DU MÉTIER



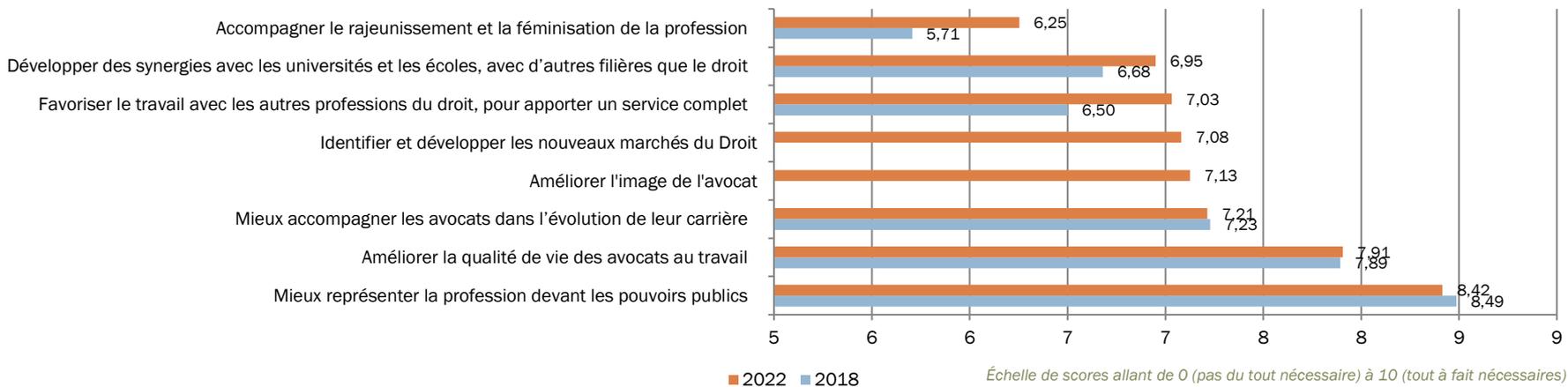
Parmi les propositions, la concurrence avec d'autres professions est perçue comme la plus grande menace.

- Comme en 2018 et 2013, les avocats perçoivent une augmentation de la concurrence tant entre avocats qu'avec d'autres professions. La taille du cabinet influence l'évaluation de la concurrence : plus elle est petite, plus la concurrence est perçue comme une menace.
- La complexification de la loi est perçue comme étant en forte augmentation. Cette tendance était déjà observée en 2018.
- Notons que parmi les évolutions questionnées, seul l'augmentation de la spécialisation des avocats est perçue positivement.
- Ni le sexe de l'avocat, ni son âge n'influence significativement son positionnement face à l'ensemble de ces questions.

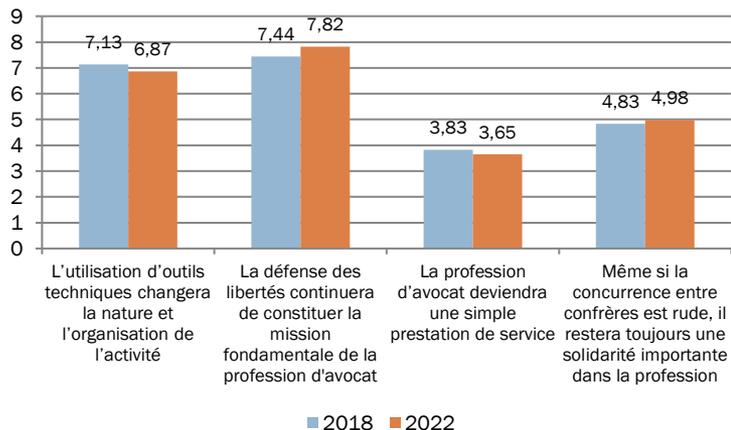
Pour chaque élément analysé (volume d'affaires, concurrence...), deux dimensions sont représentées sur le graphe : l'évolution et l'évaluation. Lorsque « l'évolution » prend une valeur positive, cela signifie que l'élément analysé est en augmentation (par exemple, les volumes d'affaires sont en augmentation). « L'évaluation » porte quant à elle sur l'impact de « l'évolution ». Est-ce positif (favorable à l'exercice du métier d'avocat) ou négatif (défavorable). Échelle de scores allant de -2 à +2.

ÉVOLUTION DU MÉTIER

Que pensez-vous des enjeux suivants pour la profession ?



Parmi les propositions suivantes, lesquelles, selon vous, correspondent au métier d'avocat de demain ?



Échelle de scores allant de 0 (pas du tout d'accord) à 10 (tout à fait d'accord)

La représentation de la profession devant les pouvoirs publics est perçue comme l'enjeu le plus important.

- Cet enjeu est fortement soutenu par les avocats de plus de 35 ans.
- L'amélioration de la qualité de vie au travail, avec un score moyen de 8, arrive en deuxième position. Parmi les avocats travaillant dans des cabinets de petites taille (moins de 5 avocats), cet enjeu se classe en première position avec un score de 8,3.
- L'enjeu «accompagner le rajeunissement de la féminisation de la profession» est particulièrement mis en avant par les femmes (7,2) et les avocats de moins de 35 ans (8,1%).